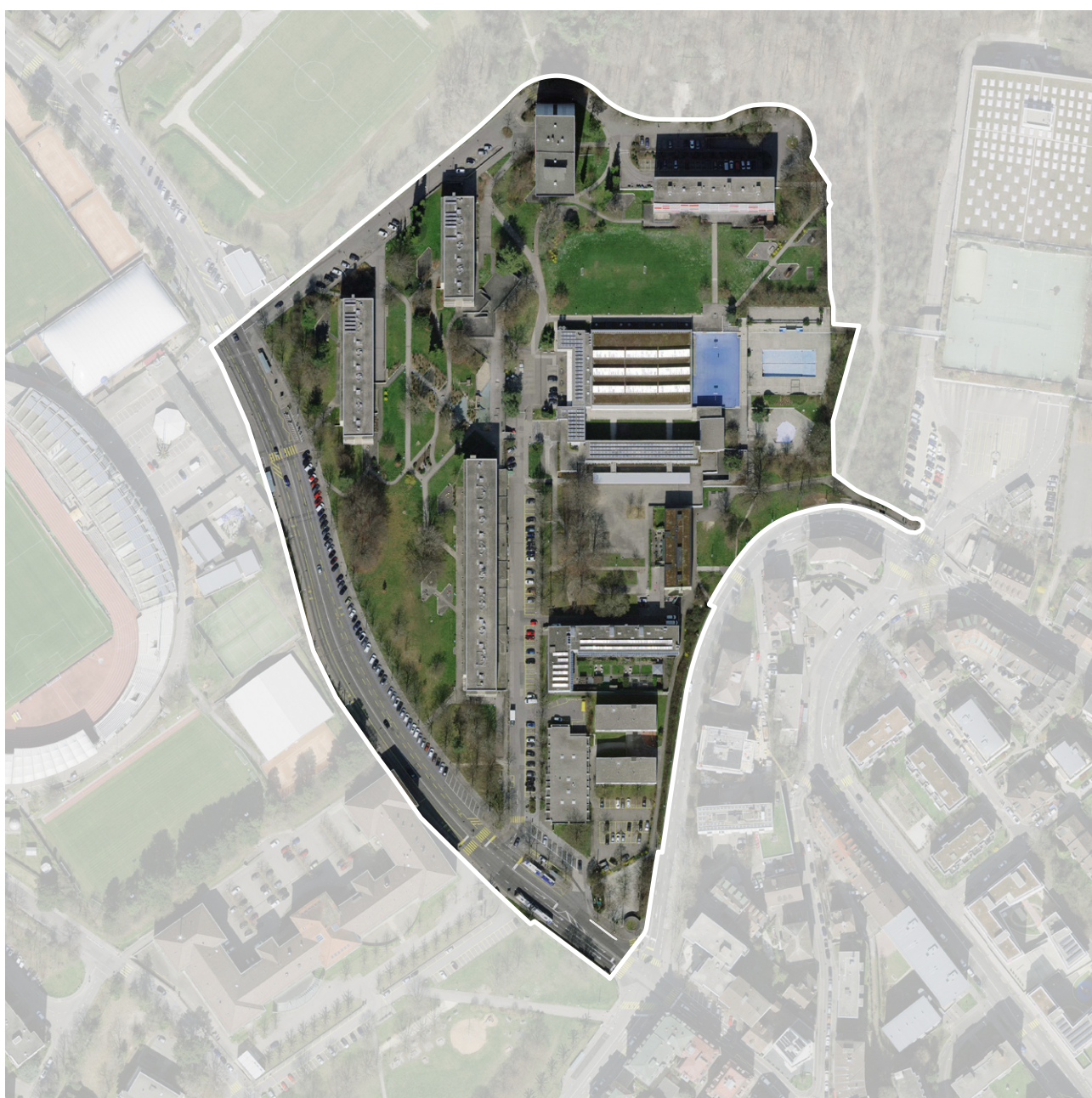


Ancien-Stand Programme Concours d'espaces publics



Quartier de l'Ancien Stand

Programme

Concours de projet à un degré en procédure sélective

Concours à un degré en procédure sélective selon
Règlement SIA 142

mai 2024
version pour simap



Maître d'ouvrage

Ville de Lausanne
SPADOM
Avenue du Chablais 46
1001 Lausanne
emmanuel.graz@lausanne.ch

Assistant au maître d'ouvrage

Fischer Montavon+Associés
Architectes - Urbanistes SA
Ruelle Vautier 10
1400 Yverdon-les-Bains
ancienstand@fm-a.ch

TABLE DES MATIÈRES

1.	Périmètre du concours	1
1.1	Foncier, domanialité et acteurs	3
	Logement idéal - Société coopérative	3
	La Fondation de l'Orme	3
	Le collège du Vieux-Moulin	3
	Salle omnisport du Vieux-Moulin	3
	Accueil pré et para-scolaire	3
	Piscine du Vieux-Moulin	4
	Autres bâtiments	4
2.	Enjeux du concours	5
2.1	Coût plafond	6
3.	Contexte	7
3.1	Quartier expérimental témoin d'une époque	7
3.2	Rénovation du bâti et des espaces extérieurs	8
3.3	Historique et patrimoine	9
	ISOS	9
	Recensement architectural du Canton de Vaud	11
3.4	Ambition des documents cadre	11
	Plan climat lausannois	11
	Objectif canopée	13
	Plan directeur communal	13
3.5	Projets connexes	14
	Projet Métamorphose : les Plaines-du-Loup	14
	« Promenons-nous dans les bois »	15
	Axes forts d'agglomération	17
	Station m3 Casernes	17
	La route des Plaines-du-Loup	18
	Toiture du dépôt des bus et trolley TL	18
	Nouvelle passerelle – mobilité active	19
4.	Programme	21
4.1	Arborisation et biodiversité	21
	Préservation des arbres et « Objectif canopée »	21
	Nature et paysage	23
4.2	Programmation des espaces extérieurs	25
	Interaction avec le bâti existant	25
	Réaménagement de l'allée centrale du quartier	26
	Besoins spécifiques de l'EMS	27
	Besoins spécifiques du Centre de vie enfantine	30
	Espaces ludiques	30
	Inclusivité	32
	Sentiment de sécurité	32
	Concept santé et bien-être	32
4.3	Enjeux patrimoniaux des espaces extérieurs	33
	A : Parties construites et minérales	33
	B : Végétation	33
	C : Echappées visuelles	33
	D : Œuvres d'art	34



4.4	Climat et qualité environnementale	34
	Climat et micro-climat urbain	34
	Gestion des eaux de surface	34
	Pollution des sols	37
4.5	Mobilité et accessibilité	37
	Mobilité piétonne	37
	Accessibilité universelle	38
	Cycles	39
	Nouvelle passerelle sur la toiture du dépôt des bus TL	40
	Transports publics	40
	Transports individuels motorisés	40
	Route des Plaines-du-Loup	42
4.6	Vocabulaire d'aménagement	43
	Matériaux	43
	Mobilier	43
4.7	Gestion des espaces extérieurs	43
	Entretien et maintenance	43
	Collecte de déchets	43
	Ergonomie	44
4.8	Protection incendie	44
4.9	Eclairage	44
4.10	Réseaux souterrains et sous-sols construits	44
4.11	Enjeux de réalisation	45
	Economie de moyens	45
	Planification des chantiers, phasage	45
5.	Approbation	47



© fmr-a

Chemin du Bois-Garill

Stade de la Pontaise

Chemin de l'Ancien-Stand

Chemin de l'Ancien-Stand

Bois Mermet

Route des Primes-du-Loup

Avenue du Vieux-Moulin

Rue de la Borge

Route Aloys-Fauquez

Rue de la Borge

Avenue des Oiseaux

Rue de la Pontaise

Rue de la Pontaise

Avenue du Nord-Banc

Chemin des Genes-Roches

150m



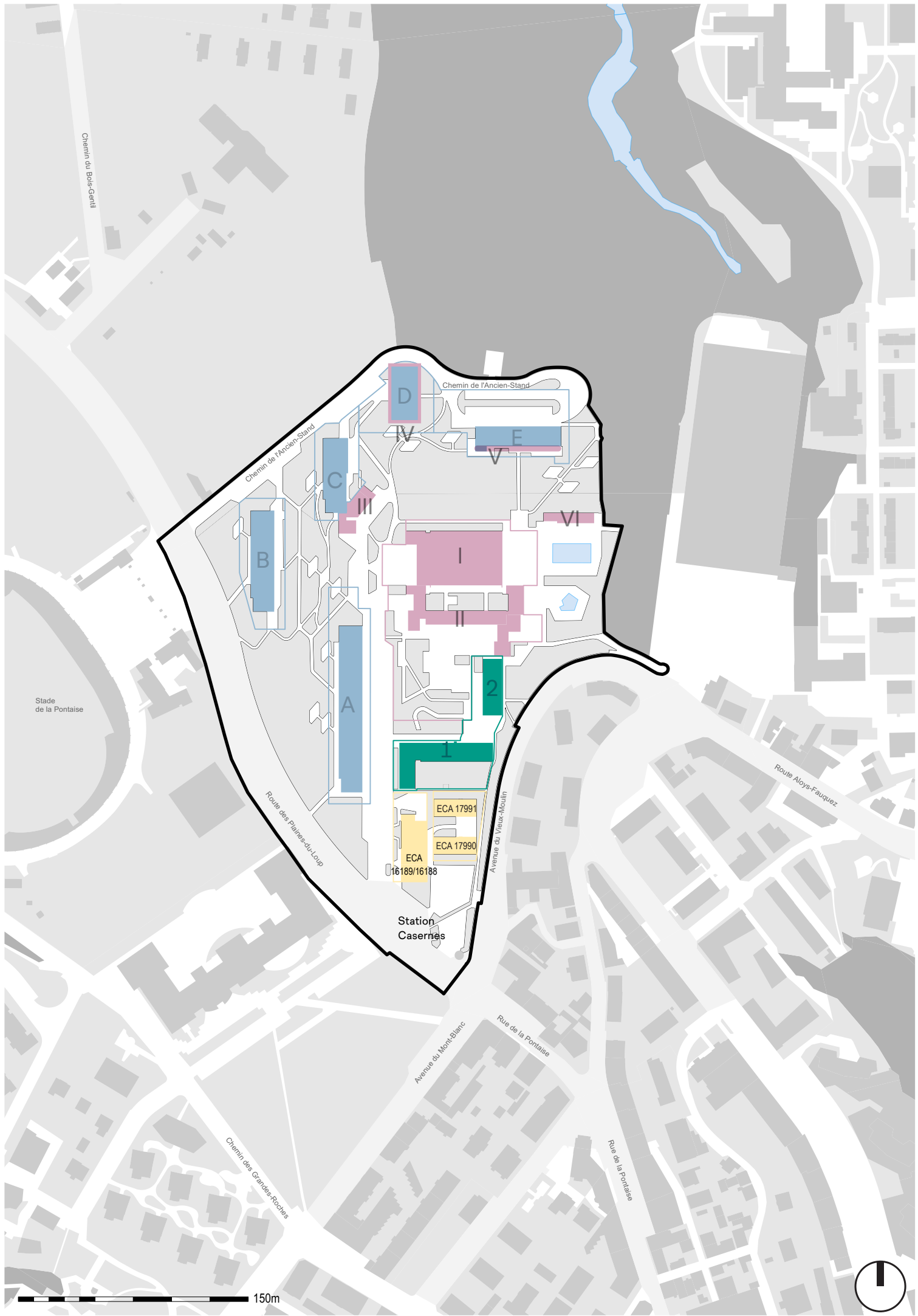
1. Périmètre du concours

Le périmètre du concours est celui figuré en blanc sur la photo aérienne ci-contre. Il inclut l'ensemble du quartier de l'Ancien-Stand et est délimité :

- au nord-ouest par le chemin de l'Ancien-Stand inclus dans le périmètre ;
- au sud-ouest par la route des Plaines-du-Loup incluse dans le périmètre, comprenant l'emprise hors-sol de la future station Casernes du m3 ;
- au sud-est par l'avenue du Vieux-Moulin ;
- au nord-est par la lisière forestière du Bois Mermet.

Les projets devront prendre position sur le traitement des espaces ouverts à l'intérieur du périmètre de concours.

Périmètre du concours (trait blanc)



Chemin du Bois-Genêt

Stade de la Pontaise

Chemin de l'Ancien-Stand

Chemin de l'Ancien-Stand

Route des Plaines-du-Loup

Station Casernes

Avenue du Vieux-Moulin

Route Aloys-Fauquez

Avenue du Mont-Blanc

Rue de la Pontaise

Chemin des Grandes-Roches

Rue de la Pontaise

150m



1.1 Foncier, domanialité et acteurs

Tout le foncier du périmètre du concours concerne une propriété privée de la Ville de Lausanne. Le périmètre du concours occupe une surface totale d'environ 74'330 m². Le plan ci-contre présente la répartition des droits distincts permanents (DDP) et des constructions à l'intérieur du périmètre du concours. La Coopérative Logement Idéal et la Fondation de l'Orme, bénéficiaires de droits de superficie, sont deux partenaires privés de la Ville de Lausanne dans l'organisation de ce concours. Ils sont présentés ci-après avec les autres utilisateurs institutionnels du site, leurs besoins respectifs sont explicités au § 4.2.

Logement idéal - Société coopérative

Le quartier de l'Ancien-Stand présente plusieurs immeubles d'habitation exploités par cette société coopérative de plus de 60 ans. Acteur de premier plan pour le logement abordable dans l'agglomération lausannoise, elle a pour but de promouvoir « la construction d'immeubles à loyers modérés avec ou sans subventions des pouvoirs publics, sur des terrains loués ou achetés, ou pour lesquels la coopérative bénéficierait d'un droit de superficie ». Elle détient 310 logements au sein du quartier.

La Fondation de l'Orme

La Fondation a pour but d'assurer l'accueil, l'assistance, la surveillance et les soins à toutes personnes dépendantes, convalescentes, invalides au sens de l'AI ou isolées, notamment dans les domaines de la psychiatrie de l'âge avancé et de la psychiatrie générale. L'établissement médico-social (EMS) qu'elle exploite à l'Ancien-Stand est composé de deux bâtiments distincts agrémentés de jardins et peut héberger 100 résidents en long séjour.

Le collège du Vieux-Moulin

Situé à proximité du grand ensemble d'immeubles locatifs de l'Ancien-Stand et des Plaines-du-Loup, à l'orée de la forêt du Bois-Gentil abrite 9 classes de la 1^{re} à la 6^e année primaire (enfants de 4 à 10 ans).

Pour l'école implantée au cœur du quartier, accueillant 240 enfants, il n'y a pas de projet prévoyant de faire évoluer l'infrastructure à court terme. Son fonctionnement actuel devra être assuré. A noter que le préau de l'école est aménagé au sud du bâtiment et est ouvert sur le quartier.

Salle omnisport du Vieux-Moulin

La salle omnisports du Vieux Moulin, est divisible en trois parties, est spécialement destinée à la pratique de la gymnastique mais peut accueillir de nombreux autres sports. Elle a une capacité d'accueil de 800 places, dont 400 fixes, et est régulièrement le cadre de compétitions de tout niveau. Elle est utilisée tant par les élèves du collège du Vieux-Moulin que par des élèves de l'établissement scolaire C.F. Ramuz. Un terrain de basket connu sous le nom de «terrain bleu» jouxte la salle à l'est.

Tout comme l'école, il n'y a pas de projet d'évolution identifié mais le fonctionnement de l'infrastructure devra être assuré.

Accueil pré et para-scolaire

Sur le site sont présentes des structures d'accueil pour enfants de différents âges :

- CVE de l'Ancien-Stand : centre de vie infantine municipal de 114 places pour des enfants âgés de 14 semaines à 6/7 ans et de plus de 20 nationalités.
- UAPE : Unité d'accueil pour écoliers, accueillant des enfants qui sont en 1-2P (4/6 ans)

Domianialité, acteurs et occupation actuelle

	Logement Idéal
	A rénovation complète, réaffectation rez
	B rénovation complète
	C rénovation complète
	D rénovation complète
	E rénovation complète
	DDP Logement Idéal
	Fondation de l'Orme EMS
	1 transformation lourde
	2 bâtiment maintenu
	DDP Fondation de l'Orme
	Infrastructure publique
	I salle omnisports
	II collège du Vieux-Moulin
	9 classes (1 à 6P)
	III UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
	IV APEMS actuel: accueil pour enfants
	en milieu scolaire (rez inférieur)
	V CVE de l'Ancien-Stand : centre de
	vie infantine municipal
	VI vestiaire piscine et pataugeoire
	Périmètre scolaire du Vieux-Moulin
	Autres bâtiments en DDP hors
	périmètre mandat à la clé
	DDP superficiaires tiers

Un APEMS, accueil pour enfants en milieu scolaire de 6 à 10 ans (3-6P) existe sur le site. Il s'agit d'une antenne de l'APEMS d'Entre-Bois sise au rez inférieur de la tour (bâtiment D). Un nouvel APEMS, le plus grand du canton en capacité est actuellement en projet dans le bâtiment A, voir § 4.2.

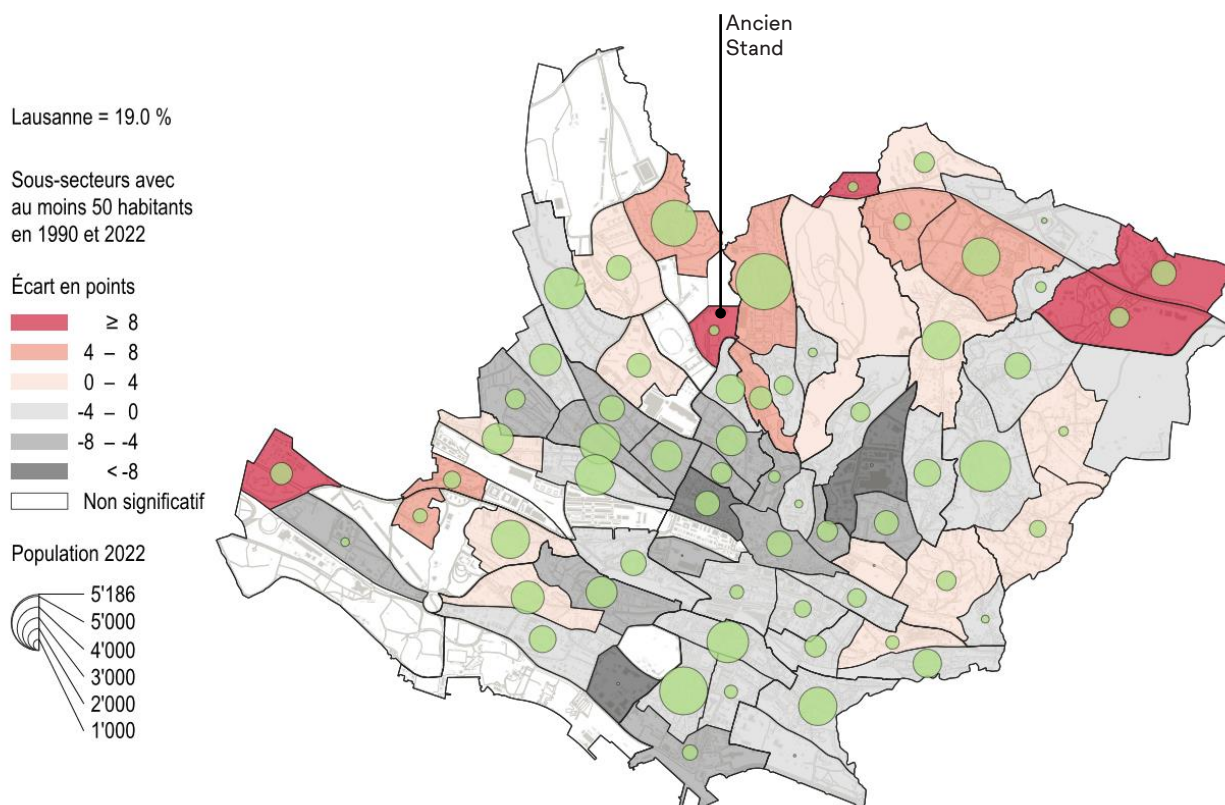
Piscine du Vieux-Moulin

Cette piscine de quartier, gratuite, est composée d'un bassin et d'une pataugeoire. Elle est très appréciée par les habitantes et les habitants des alentours lors des périodes de chaleur. Il n'y a pas de projet d'évolution de l'infrastructure prévu.

Autres bâtiments

Au sud du périmètre du concours sont présents deux bâtiments de logements (ECA 17990 et 1799), et un bâtiment hébergeant la Poste et la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), sans projets spécifiques (ECA 16189 et 16188). Le fonctionnement de ces bâtiments devra être assuré.

Le quartier Ancien-Stand comptait 941 habitants en 2022. Bien que peu d'éléments statistiques soient disponibles sur le quartier, les données lausannoises du Contrôle des habitants mettent en évidence une part plus importante de jeunes de moins de 20 ans par rapport aux autres quartiers de la Ville.



Source : Ville de Lausanne, Contrôle des habitants, calculs propres OAES, fond de carte : © Service du cadastre de la Commune de Lausanne

2. Enjeux du concours

L'aménagement des espaces publics trouve sa justification dans les pratiques sociales qui s'y déroulent et qui fluctuent selon les jours, les saisons, etc. La vocation d'un espace public de qualité est que les usagères et usagers s'y rendent par plaisir, y séjournent pour observer, rencontrer, flâner, échanger, jouer, se reposer. La diversité de l'offre d'espaces publics doit répondre à la richesse d'usages tant au niveau générationnel qu'au fil de la journée ou des saisons.

Ainsi, le présent concours a pour but d'apporter des réponses aux principaux enjeux suivants :

- intégrer respectueusement le patrimoine bâti dans la conception des espaces extérieurs, en tenant compte de sa haute substance patrimoniale ;
- réaliser une adaptation fine et ciblée des espaces en fonction des ressources financières disponibles, en prenant en considération les usages et appropriations possibles, le climat et la biodiversité, tout en assurant un rapport coût-efficacité optimal ;
- renouveler le patrimoine arboré dans le respect de son caractère historique tout en anticipant les défis des changements climatiques ;
- revitaliser les espaces peu exploités au pied des immeubles d'habitation existants en assurant l'équilibre entre l'activité humaine et les conditions propices au développement de la biodiversité.
- créer des espaces propices à la vie de quartier et à la cohésion sociale, favorisant ainsi les interactions entre les résident-e-s dans le respect de la conception d'origine ;
- repenser l'aménagement de l'axe central en réduisant le stationnement, en intégrant les nouveaux programmes des rez-de-chaussée, en repensant les usages et en privilégiant une meilleure perméabilité ainsi que davantage de plantations ;
- repenser, hiérarchiser voire repositionner les aires de jeux au sein du quartier pour en optimiser l'usage tout en respectant le tissu historique ;
- valoriser les liaisons de mobilité active avec les quartiers voisins et les espaces publics majeurs à proximité pour encourager des déplacements respectueux de l'environnement ;
- déterminer les emplacements fonctionnels tels que le stationnement, les zones de livraison et les accès de secours, en tenant compte des projets des superficiaires privés ;
- mettre en place un processus de réalisation par étapes en lien avec les chantiers des bâtiments pour l'installation des aménagements et des plantations, assurant ainsi une mise en œuvre efficace du projet ;
- proposer un aménagement favorisant l'économie de moyens, la durabilité et respectant l'enveloppe budgétaire définie pour le projet ;

- offrir une flexibilité permettant d'adapter le projet aux évolutions des besoins liés aux usages au fil du temps ;
- utiliser de manière efficiente les ressources disponibles, en favorisant le réemploi et l'intégration de l'existant dans la conception du projet ;

En outre, afin de contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques, les aménagements urbains doivent être conçus pour :

- diminuer les ilots de chaleur et renforcer les ilots de fraîcheur ;
- gérer efficacement les eaux pluviales ;
- augmenter la présence de la nature en ville ;
- anticiper les contraintes environnementales et techniques.

En plus du schéma de mobilité décarbonée que la Ville de Lausanne met progressivement en place, du point de vue de la mobilité les enjeux sont de :

- pacifier l'allée centrale du quartier ;
- mettre la piétonne et le piéton au cœur des réflexions en développant des espaces et des parcours généreux, continus, directs et intuitifs et sur lesquels se déplacer en toute sécurité ;
- assurer une accessibilité universelle ;
- coordonner les parcours favorisant le développement des transports publics et de la mobilité active dans le secteur : station du métro m3 en projet, nouvelle passerelle sur la toiture des TL, parcours de mobilité liés aux espaces publics du PA2 des Plaines-du-Loup ;
- tenir compte des flux véhicules qui persisteront sur le chemin de l'Ancien-Stand au nord du site liés aux accès au parking souterrain sous l'immeuble E dans le périmètre du concours et à l'accès au nouveau parking souterrain du PA2 hors périmètre du concours ;
- proposer un réaménagement de la route des Plaines-du-Loup assurant les gabarits prévus pour les usages qui persisteront à terme, tout en offrant pour cet axe un concept paysager de qualité cohérent avec les objectifs du Plan climat de la Ville.

2.1 Coût plafond

Pour s'assurer du respect des enveloppes financières à disposition, le coût plafond de 3'000'000 CHF TTC doit être respecté par les propositions d'aménagement à soumettre dans le périmètre du mandat à la clé.

Cette enveloppe implique un effort de hiérarchisation des réaménagements voire un travail sur les espaces les plus significatifs du quartier au regard des enjeux ci-dessus et des partis d'aménagement proposés.

Ce coût s'entend hors honoraires et hors dépollution. Il comprend l'ensemble des mesures propres à l'aménagement de surface de l'espace public : revêtements de sol, mobilier urbain, éclairage (hors système de gestion), arborisation, etc.

Les coûts d'équipements bénéficiant exclusivement aux bâtiments et n'ayant pas d'intérêt public ne sont pas compris dans ces travaux et seront à charge exclusive des chantiers privés. Cela concerne notamment les arceau/abris vélos nécessaires selon les normes, les bassins de rétention des eaux, les points de collecte des déchets enterrés selon la réglementation en vigueur.

Les surcoûts d'aménagement en lien avec le projet de la nouvelle passerelle seront à identifier séparément et ne font pas partie de l'enveloppe financière

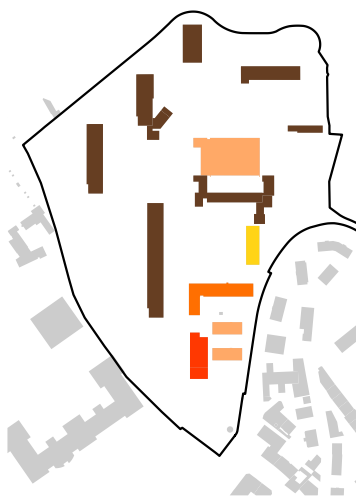
3. Contexte

3.1 Quartier expérimental témoin d'une époque

L'ensemble de l'Ancien-Stand a été réalisé sur la base d'un plan de quartier élaboré par le Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne et approuvé en 1961. À l'origine, il comprend quatre barres et une tour ainsi qu'une école et une piscine. La construction des immeubles d'habitation est confiée à un consortium de sociétés coopératives immobilières qui mandatent l'Atelier des Architectes Associés (AAA) pour les trois barres au sud, et le bureau de Claude Jaccottet et Walter Maechler pour la tour et la barre à l'est. Quant à l'école et à la piscine, elles sont l'œuvre de Pierre Quillet. Tous ces bâtiments voient le jour entre 1963 et 1966.

Les aménagements extérieurs, autant les parties construites que la végétation, sont conçus par le Service des parcs et promenades (actuel Service des parcs et domaines, SPADOM). Ils sont réalisés entre 1967 et 1968 sous la direction d'André François Desarzens, chef de service, acteur de premier plan dans l'aménagement des espaces verts lausannois pendant les Trente Glorieuses.

Le site connaît une densification dans sa partie sud au fil des décennies. Au début des années 1980, est construit le bâtiment commercial sis Plaines-du-Loup 2-4 sur la base d'un addenda au plan d'affectation, modification approuvée en 1981. Ce bâtiment est construit sur les plans de Daniel Favre et d'un ancien associé de l'AAA, Michel-Robert Weber. En 1993, une deuxième modification du PA permet la construction de l'EMS sis Plaines-du-Loup 4A. Enfin, le nouveau PA approuvé en 2000 acte la construction des bâtiments d'habitation sis Plaines-du-Loup 2c et 2d, de l'annexe de l'EMS, Plaines-du-Loup 4b, et la reconstruction d'une salle



Période de construction

- 1961 - 1970
- 1981 - 1985
- 1991 - 1995
- 2001 - 2005
- 2006 - 2010

Photo de la construction des immeubles, vue vers le Nord.
Revue Das Werk : L'œuvre : architecture et art
n° 52, 1965



de gymnastique, Plaines-du-Loup 6, ECA 18002a). Cette densification entraîne la suppression de certains aménagements extérieurs dont l'ancien jardin de circulation situé à l'est de la barre sise Plaines-du-Loup 10-24.

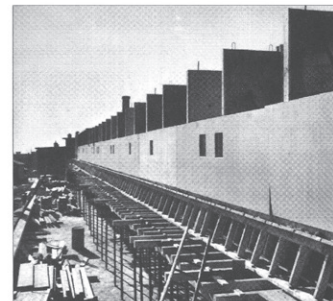
Les grands immeubles d'habitation sur un parc vert et public, sont organisés autour d'équipements collectifs. L'identité du site est notamment façonnée par :

- une forte structure : longues barres d'habitation d'orientation est-ouest ou nord-sud ;
- des constructions expérimentales pour l'époque : méthodes de préfabrication lourde, inspiration corbuséenne et vocation sociale ;
- un aspect unitaire avec une grille constructive commune ;
- des espaces extérieurs généreux : pelouses ponctuées de grands arbres se développant dans la topographie, place de jeux centrale, nombreux cheminements piétons, etc. Datant du milieu du siècle passé, ces espaces sont aujourd'hui pour la plupart vieillissants.

Le quartier est implanté dans un secteur de la ville en profonde mutation. Le développement du métro 3 prévoit un arrêt au sud du site, sur la route des Plaines-du-Loup. Au-delà de cet axe structurant, un écoquartier emblématique voit le jour, une des concrétisations des développements portés par le projet Métamorphose. En complémentarité avec cette intensité qui émerge, le front nord-est du quartier se dilue dans les espaces boisés ressourçants du Bois Mermet.

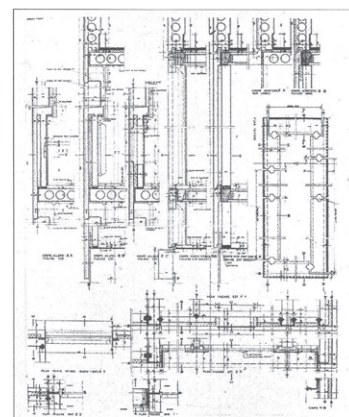
3.2 Rénovation du bâti et des espaces extérieurs

Si tout le parcellaire est propriété de la Ville de Lausanne, des droits distincts permanents (DDP) sont accordés à des sociétés privées pour exploiter les constructions : la Coopérative Logement Idéal (ci-après LI) gère les immeubles d'habitation et la Fondation de l'Orme (ci-après FO) gère un établissement médico-social (EMS). Les deux ont initié des travaux de rénovation et transformation de leurs bâtiments respectifs. Pour LI, le début des chantiers est visé pour avril 2024 (sous réserve de l'obtention des permis de construire). Pour FO le début des travaux est prévu pour avril 2025, elle prévoit un développement de l'offre d'accueil. Ces différents projets génèrent des besoins divers pour les espaces extérieurs, notamment en termes de normes d'accès.



AAA, immeubles de l'Ancien Stand, photos de chantier (Habitation n° 7, 1964).

AAA, immeubles de l'Ancien Stand, planche de détails (doc. ACM – EPFL, Fonds Decoppet).



Article de presse annonçant la rénovation du parc immobilier et le concours sur les espaces extérieurs. 24 heures du 15.03.2024

3.3 Historique et patrimoine

La qualité des éléments construits et paysagers du site et notamment ceux de la première étape est signalée par les inventaires et recensements fédéraux et cantonaux.

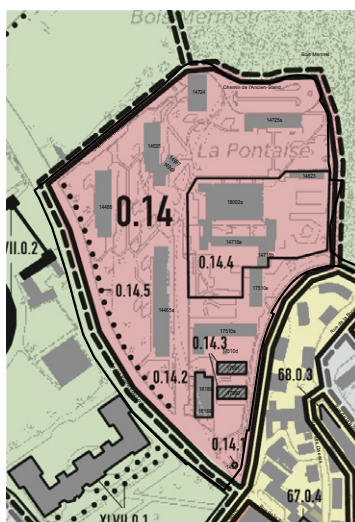
ISOS

Entré en vigueur en 2015 pour la Commune de Lausanne, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) identifie le quartier de l'Ancien-Stand comme un ensemble doté d'un objectif de sauvegarde « A », avec les préconisations suivantes : sauvegarde de la substance ; Conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site, de tous les espaces libres ; Suppression des interventions parasites. L'ensemble est décrit ainsi : « Groupe résidentiel de l'Ancien-Stand formant une opération à caractère expérimental, important témoin de son époque ; logements sociaux établis sur le versant et équipements publics sur un replat en aval, dont un EMS et son extension aux façades colorées ; longues barres d'habitation horizontales générant une forte structure, élan vertical de l'immeuble-tour situé à la pointe N de l'ensemble, principalement préfabrication en béton ; vastes surfaces engazonnées en partie arborisées, commerces ; aspect unitaire renforcé par l'isolement topographique, années 1960, étendu au S, 1978/1997-2009. » (ISOS 0.14)

En outre, l'ISOS signale dans le site d'autres éléments se distinguant nettement de par leur situation, leur importance historique et culturelle particulière, leur âge, leur fonction ou leur spécificité. Il s'agit des « observations » suivantes :

- édicule ECA 1451 : « Edicule circulaire, combinant un abri pour le tramway à l'origine et des toilettes publiques, toit plat fontaine adossée au NO ; ponctuant l'angle d'un important carrefour. » (ISOS 0.14.1) ;
- bâtiment commercial Plaines-du-Loup 2-4 : « Bâtiment bas, un niveau, accompagnant l'entrée dans la composante, à l'origine une banque abritant actuellement la poste, toit plat végétalisé, béton lavé couleur sable, sculptures abstraites intégrées, 1978 [sic. Le bâtiment a été construit en 1982-1983 suite à l'autorisation municipale du 17 décembre 1981]. » (ISOS 0.14.2) ;
- école du Vieux-Moulin, abords et bassins : « Ecole du Vieux-Moulin, un à trois niveaux sur un socle aménagé côté E grâce à la pente, béton, toits plats, piscine et pataugeoire en plein air, nouvelle salle omnisport, préau asphalté, années 1960/2005 ». (ISOS 0.14.4) ;
- érables le long de la route des Plaines-du-Loup : « Arbres d'alignement soulignant le tracé sinueux et légèrement en pente de la route des Plaines-du-Loup. » (ISOS 0.14.5).

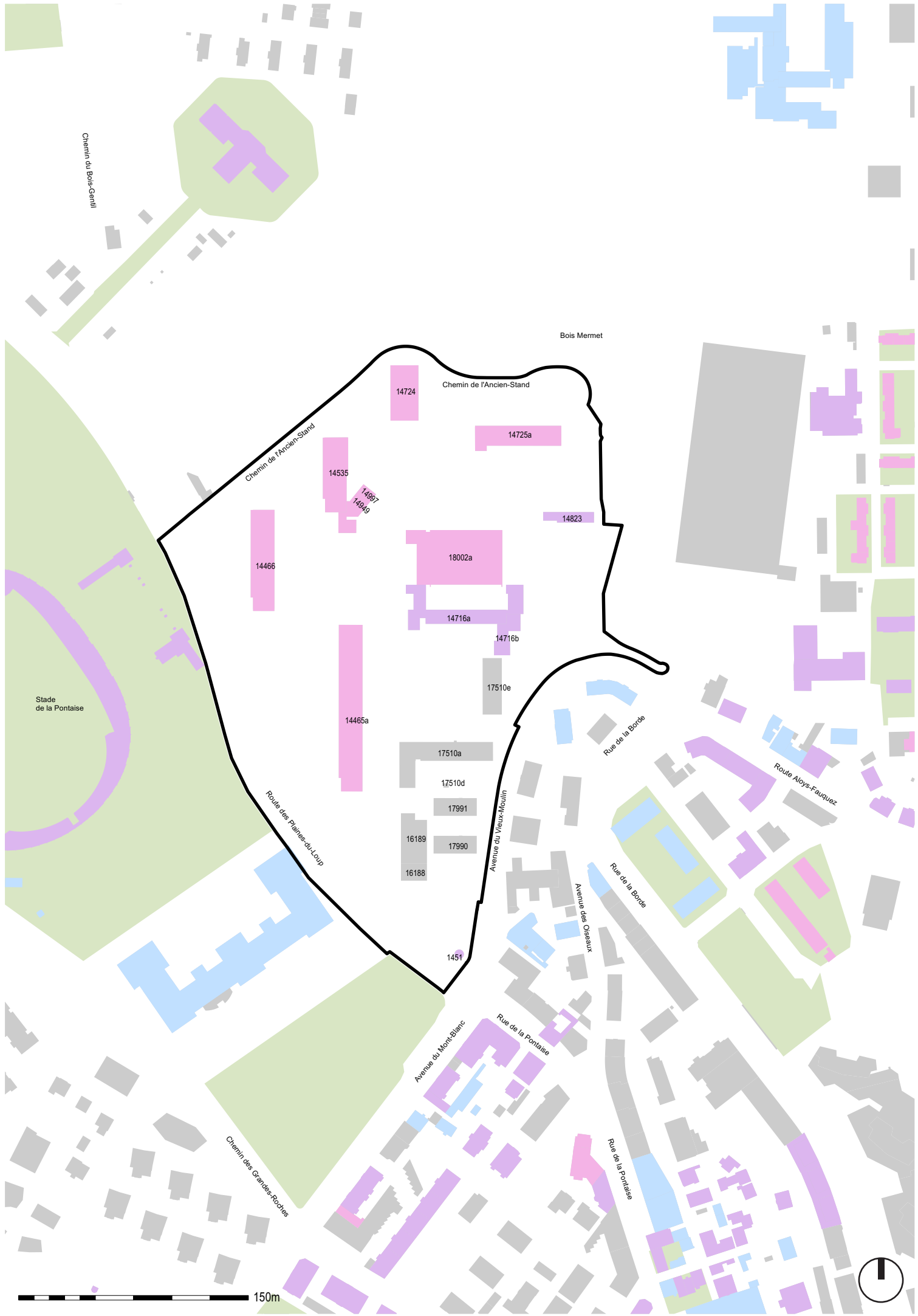
Enfin, les petits immeubles d'habitation sis Plaines-du-Loup 2c et 2d sont considérés par l'ISOS comme étant des « perturbations », c'est-à-dire des éléments nuisant particulièrement à la configuration spatiale d'une partie du site : « Deux modestes locatifs, trois niveaux, toit plat, volumes produisant des sous-espaces de petites dimensions déparant dans la générosité spatiale du quartier. » (ISOS 0.14.3)



Objectif de sauvegarde ISOS:

- A - sauvegarde de la substance
- B - sauvegarde de la structure
- C - sauvegarde du caractère
- a - sauvegarde de l'état existant
- b - sauvegarde des caractéristiques essentielles pour les composantes attenantes

14535 Numéro bâtiment ECA



Recensement architectural du Canton de Vaud

Le recensement architectural du Canton de Vaud a attribué une note *2* au site comprenant la partie sud de la parcelle 2542, délimitée par le chemin de l'Ancien-Stand, ainsi que les petites parcelles qu'elle englobe et sur lesquelles s'élèvent les bâtiments. Cette note indique la présence d'un « site d'intérêt prépondérant ». Les accroches des chemins dans le Bois-Mermet sont également comprises dans le périmètre du site.

Une note *2*, signalant un objet « d'intérêt régional » a également été attribuée aux cinq barres et tours locatives (ECA 14465a et b ; 14466 ; 14535, 14949 et 14997 ; 14724 ; 14725 a et b).

Une note *3*, signalant un objet « d'intérêt local » a été attribuée aux objets suivants:

- Ecole du Vieux-Moulin (parties anciennes, ECA 14716a et b)
- piscine, pataugeoire et vestiaires (ECA 14823)
- édicule au sud du site (ECA 1451). A noter que le projet de nouvelle station de métro implique sa démolition

Le bâtiment accueillant l'agence postale et la banque (Plaines-du-Loup 2 et 4, ECA 16188 et 16189) est actuellement en cours d'évaluation et recevra selon toute probabilité une note.

3.4 Ambition des documents cadre

La Ville de Lausanne dispose de plusieurs documents stratégiques. Quelques-uns de ces documents, ayant une influence sur le présent concours, sont présentés ci-après.

Plan climat lausannois

Ville pionnière en matière de durabilité et de politique énergétique, Lausanne entend jouer un rôle moteur et incitateur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Au-delà des exigences fonctionnelles et programmatiques, l'urgence climatique impose aujourd'hui de repenser la ville et travailler sa résilience. Dans ce contexte, les propriétés communales sont un grand levier pour atteindre ces objectifs.

La Municipalité a élaboré un Plan climat. Il est structuré en deux volets principaux : le volet « adaptation » aux changements climatiques qui vise à augmenter la résilience de Lausanne face aux risques nouveaux que les changements climatiques font peser sur la population et les infrastructures. Le volet « atténuation » vise à réduire les gaz à effet de serre émis par Lausanne.

Plusieurs éléments clés de chaque volet, listés ci-après, auront un écho particulier sur le projet d'aménagement des espaces publics de l'Ancien-Stand.

Eléments clés du volet « adaptation »

- S'adapter au changement climatique, avec notamment le renforcement de la couverture arborée (maximiser le nombre d'arbres et d'arbres remarquables), à développer selon les recommandations du « Plan de canopée », la maximisation des surfaces végétalisées, ainsi que le développement de principes de gestion des eaux de surface adaptés à l'évolution des contraintes météorologiques. La carte « Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique » produite en 2021 par l'Etat de Vaud donne une image des enjeux d'îlots de chaleur à l'échelle de Lausanne. Un extrait

Extrait du recensement architectural
du canton de Vaud

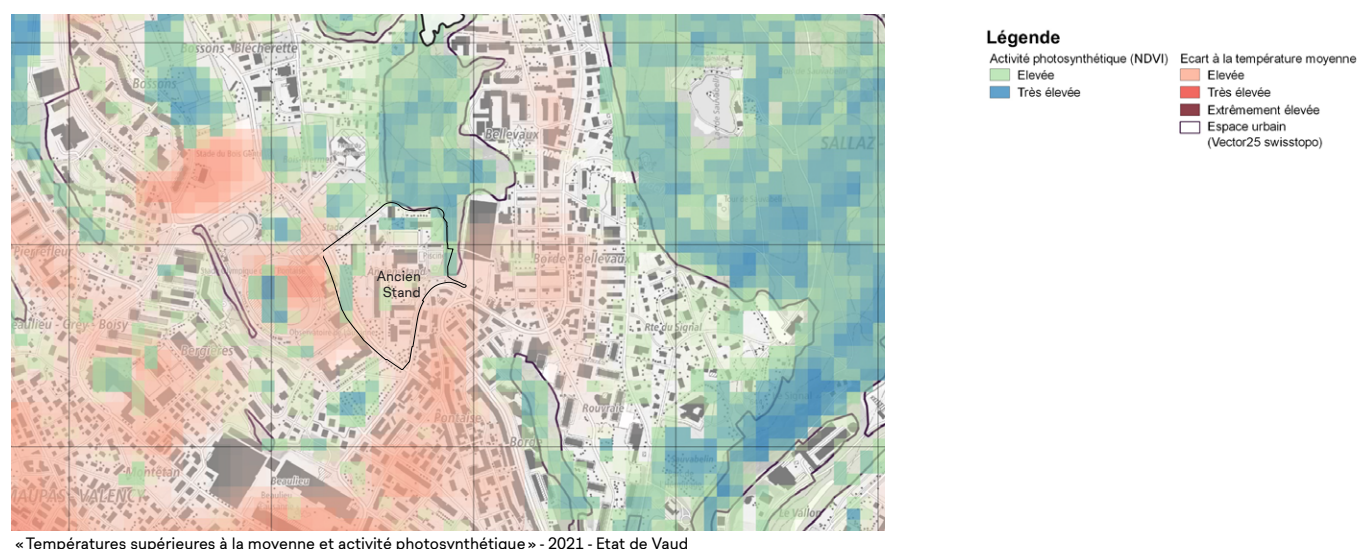
	2: Monument d'intérêt régional
	3: Objet d'intérêt local
	4: Objet bien intégré
	sans note
	Jardin certifié ICOMOS
14535	Numéro bâtiment ECA

centré sur le quartier est disponible ci-dessous. Il confirme que les secteurs bénéficiant actuellement d'une arborisation sont plus frais.

- Maximiser les surfaces perméables et les surfaces de pleine terre. Cela concerne également les cheminements et les places de stationnement, qui peuvent être construits à l'aide de revêtements semi-perméables voire perméables;
- Privilégier l'utilisation de revêtements n'absorbant pas la chaleur, et les teintes claires (albédo élevé) pour les matériaux minéraux non ombragés;
- La mise en place d'assises ombragées, d'ombrage artificiel ou de points d'eau sont d'autres solutions qui peuvent être considérées afin de mieux adapter le quartier aux vagues de chaleur.

Éléments clés du volet « atténuation »

- Réaliser un projet limitant les interventions par rapport à l'existant, en particulier les travaux de génie civil. Cela signifie valoriser l'existant et prévoir des nouveaux aménagements simples et légers;
- Privilégier les matériaux à faible énergie grise/empreinte carbone. En premier lieu, il convient de valoriser sur place les matériaux existants. Lorsque des matériaux supplémentaires sont nécessaires, il convient de privilégier les fournisseurs locaux proposant des matériaux à faible empreinte carbone (matériaux biosourcés comme le bois, peu transformés comme la pierre naturelle ou transformés à faible température). Les matériaux suivants ont une forte empreinte carbone, et devraient être évités: ciment, métaux (acier), bitume. Cela concerne les revêtements, les infrastructures de mobilité et tous les éléments de mobilier urbain;
- Toute installation permanente consommant de l'électricité devrait être évitée. Si elle s'avère indispensable, des dispositifs limitant la consommation doivent être mis en place (appareils basses consommation, détecteurs de mouvement, horaires de fonctionnement). Cela concerne en particulier l'éclairage public, l'éclairage d'ambiance, les bornes escamotables, les écrans, etc.;



- Augmenter la part modale de la mobilité active et diminuer celle des transports individuels motorisés, optimiser les liaisons avec les arrêts de transports publics bordant le site, favoriser les espaces dédiés soit à la végétalisation, soit à la mobilité active (cheminement piétons, places de stationnement vélo). Les places de stationnement résiduelles pour les voitures et les deux-roues motorisés devraient être équipées de bornes de recharge

Objectif canopée

La Municipalité de Lausanne porte une stratégie d'arborisation (Plan Canopée) comme outil de rafraîchissement de la ville. Lausanne ambitionne les 30% de couverture de canopée d'ici 2040 pour l'ensemble de son territoire. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'augmenter le nombre d'arbres et leur dimension sur les propriétés privées de la Ville de Lausanne et sur les domaines publics.

Les parcelles communales (28 % du territoire urbain), comme celles sur lesquelles se déroule le présent concours, recèlent un haut potentiel pour atteindre cet objectif. En tant que propriétaire et gestionnaire de ces parcelles, la Ville a toute latitude pour agir en faveur du patrimoine arboré, en développant de manière importante les nouvelles plantations. Sur les parcelles communales en 2012, la canopée couvrait 86 ha, l'objectif canopée 2040 est d'atteindre 204 ha.

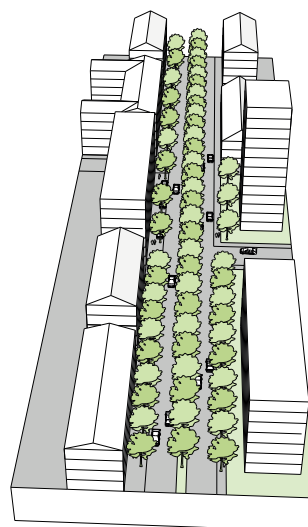
En plus de la couverture, certains grands axes routiers sont identifiés comme de potentielles « nervures vertes » capables de générer une structure végétale à grande échelle, permettre de retrouver des continuités vertes périphérie/centre et affirmer la place de l'arbre en ville. Quinze grandes pénétrantes urbaines sont concernées, dont la route des Plaines-du-Loup et l'avenue du Vieux-Moulin respectivement dans et en bordure du périmètre du concours. L'illustration ci-dessous détaille l'orientation paysagère visée pour ces nervures vertes.

Plan directeur communal

Le Plan directeur communal de Lausanne ne soulève pas d'enjeux spécifiques pour le quartier de l'Ancien-Stand. Le quartier est toutefois concerné par le réseau de « promenades paysagères » mis en évidence par le PDCom et autres mesures résumées sur la carte des projets connexes (page 16).



Carte des parcelles communales, extrait «Objectif canopée»



Planter de façon continue

Donner de l'épaisseur, planter généreusement (diversifier les typologies, les choix d'essences).

Créer des continuités paysagères à l'échelle de la ville qui traversent différents tissus urbains.

Les nervures vertes le long des grands axes, extrait «Objectif canopée»

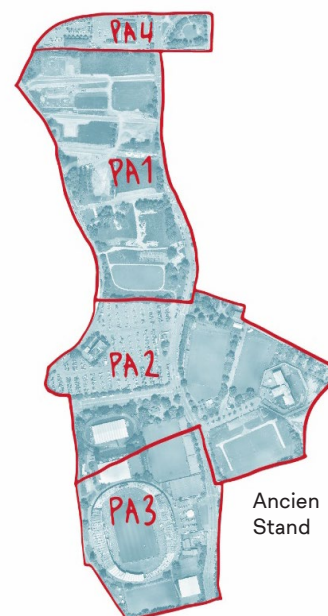
3.5 Projets connexes

Projet Métamorphose : les Plaines-du-Loup

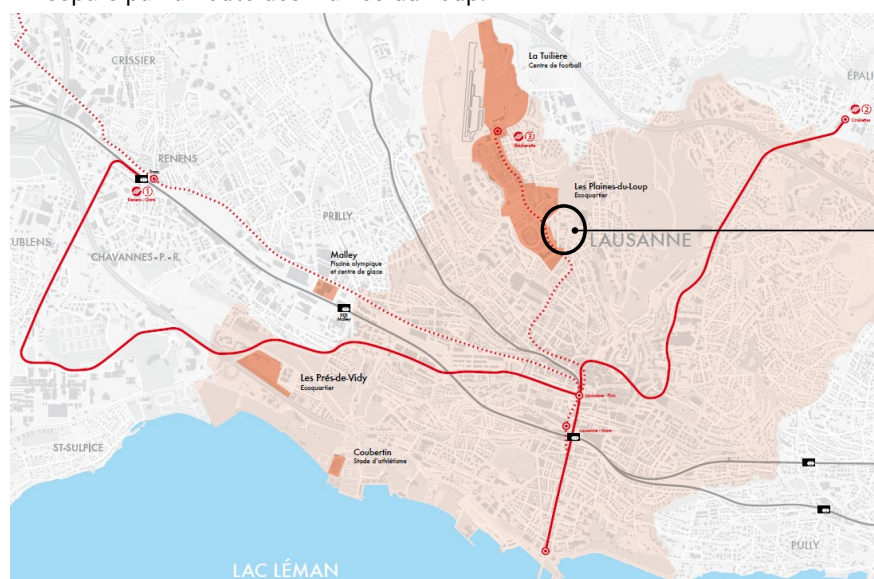
Les fronts nord et ouest du quartier de l'Ancien-Stand sont en relation directes avec deux pièces du grand projet lausannois d'écoquartier des Plaines-du-Loup. Ce développement majeur a pour ambition d'accueillir d'ici 2034 environ 11'000 habitantes, habitants et emplois ainsi que des infrastructures sportives de qualité au nord de Lausanne tout en répondant aux préoccupations environnementales, sociales et économiques actuelles de la Ville.

Le Plan Directeur Localisé validé en 2015 a permis de fixer les principes fondateurs de la transformation des Plaines-du-Loup. Ils ont été développés et déclinés en plusieurs étapes traduites en plans d'affectation (PA), voir l'illustration ci-jointe qui présente leurs périmètres respectifs :

- PA 1 : la construction de la première partie du projet de transformation des Plaines-du-Loup arrive à son terme et les habitants du quartier sont arrivés en juin 2022. Le programme inclut la construction d'environ 1'100 logements, de commerces de proximité, restaurants, espaces sportifs, un grand parc public au sud avec terrain de sport pour tous, une école avec double salle de gym et un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), un EMS, une maison de quartier, une aula et une crèche ;
- PA 2 : le deuxième plan d'affectation permettra la construction d'environ 1'500 logements, de bureaux, de commerces. En termes d'équipements publics, une nouvelle école de 32 classes prendra place à l'articulation des plans d'affectation 2 et 3. Le périmètre du PA 2 borde directement le nord du périmètre du présent concours là où se situe actuellement le stade des Marronniers. Il a fait l'objet d'un concours d'espaces publics en 2022 dont le projet lauréat « PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS » est développé par le bureau d'architectes-paysagistes Monnier architecture du paysage SA ;
- PA 3 et 4 : La construction de ces étapes est subordonnée à l'avenir du Stade Olympique de la Pontaise (PA 3) et au déplacement du Service des automobiles et de la navigation (PA 4). Les réflexions et études sont en cours. Le périmètre du PA 3 est situé à l'ouest du périmètre du présent concours, séparé par la Route des Plaines-du-Loup.



Situation des 4 PA, planche extraite du règlement-programme du concours PA 2



Ancien Stand

Projet Métamorphose

MOBILITÉ



Promenons-nous dans les bois
Espaces publics du PA2, maillage piétonnier et
régime des vitesses proposé
© Monnier architecture du paysage

«Promenons-nous dans les bois»

Via un concours de projets d'espaces publics en 2022 l'armature paysagère ambitieuse de l'étape 2 des Plaines-du-Loup a été dessinée.

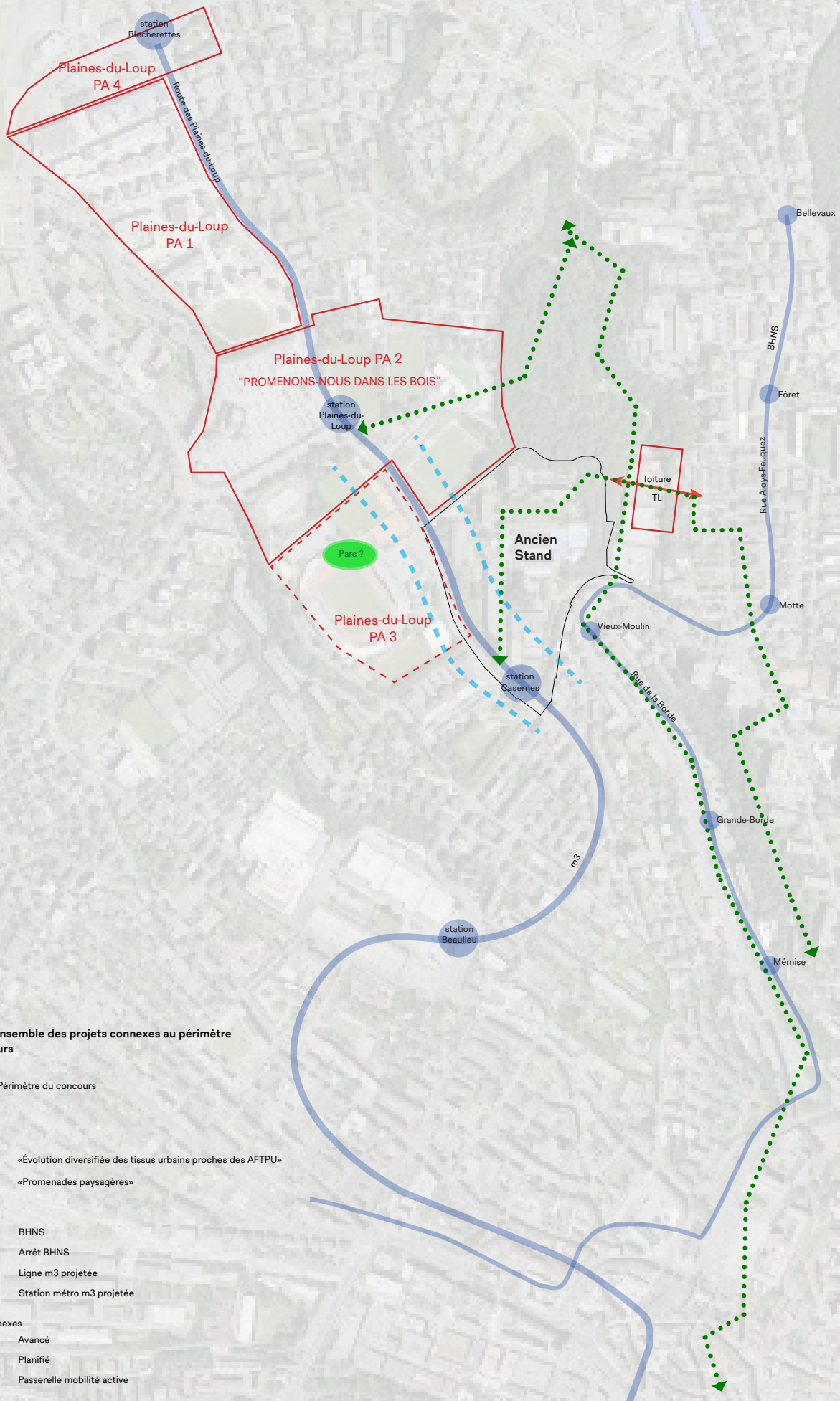
Le concept global du projet lauréat « Promenons-nous dans les bois » de Monnier architecture du paysage, s'appuie sur deux grands principes : un projet paysager « la forêt habitée » et la richesse des parcours. Il propose de planter une importante nouvelle canopée « forêt urbaine » qui prolonge le couvert du Bois-Mermet au cœur du quartier des Plaines-du-Loup. Il précise « le Bois Mermet constitue une réserve de biodiversité qu'il convient de préserver, valoriser mais surtout de faire croître au regard du développement urbain qui peu à peu l'entoure ».

Le réseau des parcours se déploie à plusieurs échelles et s'attache tout à la fois à relier la forêt urbaine aux quartiers voisins et à soigner l'échelle des courts parcours. Les franges du site et les accroches du nouveau quartier avec l'existant sont abordées avec beaucoup de soin.

Le sud-est du PA 2 est en relation directe avec le périmètre du présent concours pour l'Ancien-Stand. Deux pièces urbaines (M et N) et un pôle sportif (club de tennis) sont programmés dans le secteur. Le projet propose une transition largement végétalisée et plusieurs itinéraires de mobilité active qui se prolongent dans l'Ancien-Stand. Un accès au parking centralisé souterrain du PA 2 est prévu par le chemin de l'Ancien-Stand, sa position précise est en cours de stabilisation actuellement.



Promenons-nous dans les bois
Espaces publics du PA 2
© Monnier architecture du paysage



Vue de l'ensemble des projets connexes au périmètre du concours

- Périmètre du concours
- PDCCom
 - «Évolution diversifiée des tissus urbains proches des AFTPU»
 - «Promenades paysagères»
- Axes forts
 - BHNS
 - Arrêt BHNS
 - Ligne m3 projetée
 - Station métro m3 projetée
- Projets connexes
 - Avancé
 - Planifié
 - Passerelle mobilité active



Axes forts d'agglomération

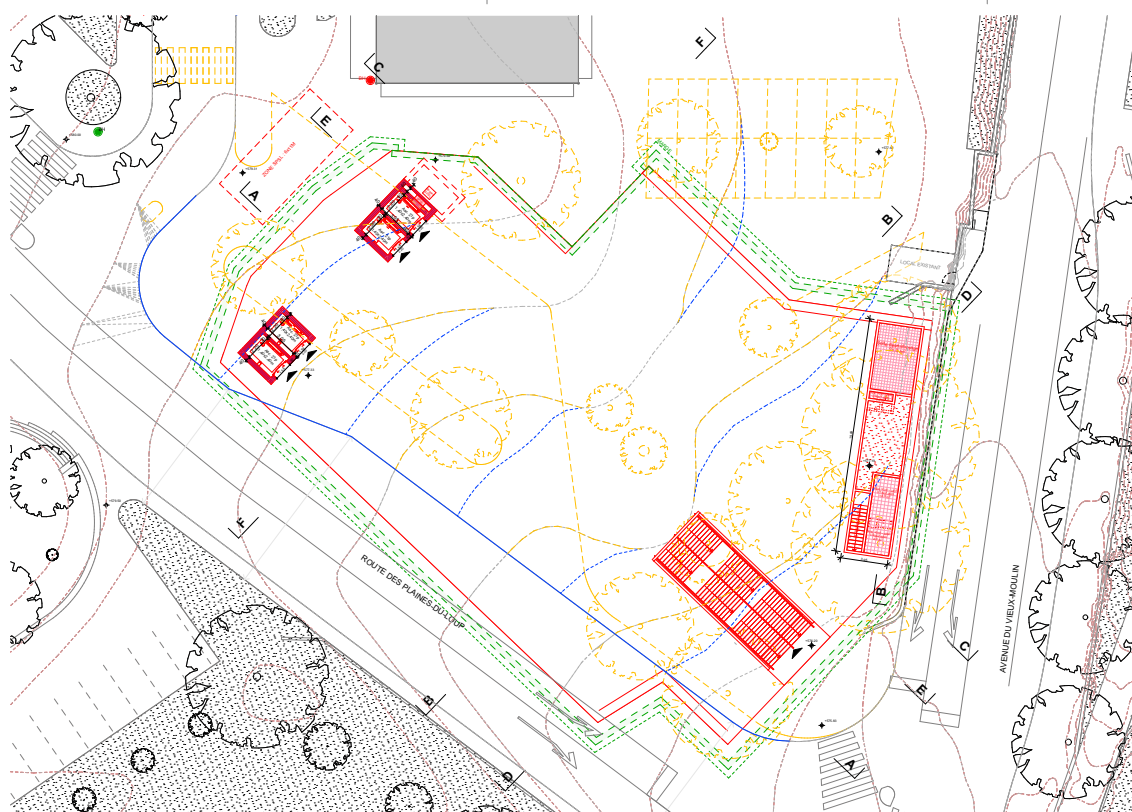
La Ville de Lausanne est engagée depuis plusieurs années dans le projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU), qui constitue une des mesures phares du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Le projet d'AFTPU vise à développer une offre de transports qualitative à l'échelle de l'agglomération, en associant une nouvelle ligne de tramway et quatre lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) à une nouvelle ligne de métro (m3). Ce dernier desservira notamment l'écoquartier des Plaines-du-Loup par trois stations : Casernes, Plaines-du-Loup et Blécherette, dont la première se trouve à l'intérieur du périmètre du concours.

Le site est également concerné par une amélioration de l'offre TP liée au projet de la ligne du bus à haut niveau de service (BHNS) qui reliera le centre-ville au quartier de Bellevaux, en passant par les avenues de la Borde et Aloys-Fauquez.

Station m3 Casernes

La station Casernes est prévue à l'entrée sud du quartier de l'Ancien-Stand, sur la route des Plaines-du-Loup. Au stade de la procédure d'approbation des plans (PAP) ses émergences sont envisagées à l'intérieur du périmètre du présent concours. La réalisation de cette station viendra changer les aménagements en surface et elle implique de revoir le gabarit de la route des Plaines du Loup au droit du quartier (voir description ci-après). Deux ascenseurs émergeront hors sol. L'édicule ECA 1451 sera démoli pour permettre à l'escalier d'être orienté vers le carrefour de façon à limiter les risques d'inondation de la station lors des pluies exceptionnelles.

Le plan du projet de la station Casernes, mettant en évidence les émergences sur l'espace public est fourni [C4]. Une illustration schématique des émergences dans le contexte du quartier figure à la page 24.



Extrait du plan du projet de la station Casernes (en cours - non définitif, V07.2023)

La route des Plaines-du-Loup

Comme indiqué, au droit du site de l'Ancien-Stand, la coupe type de la route des Plaines-du-Loup va évoluer à terme du fait de l'arrivée de la nouvelle ligne de métro (m3). Le passage des bus sur le tronçon sud de la route sera supprimé (lignes de bus n°1 et 20), ce qui déclenche une réorganisation complète de l'aménagement de l'axe, offrant des espaces plus généreux en faveur des mobilités actives et des aménagements paysagers.

Dans le cadre du concours des espaces publics du PA2 de 2023, une première image de réaménagement de la route des Plaines-du-Loup a été proposée. Pour le présent concours, le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics de Lausanne (MAP) soumet une coupe de principe mettant en évidence les gabarits dont le projet devra tenir compte pour les différents utilisateurs de la route à terme. L'important gabarit actuel de la rue (domaine public, avec une largeur d'environ 24 m à ses points les plus étroits) laisse une marge significative aux propositions paysagères, les gabarits à maintenir représentant une emprise de 20 m.

La coupe type de cet axe est arrêtée et mise à disposition des participant-e-s par le MO, voir § 4.5.

Toiture du dépôt des bus et trolley TL

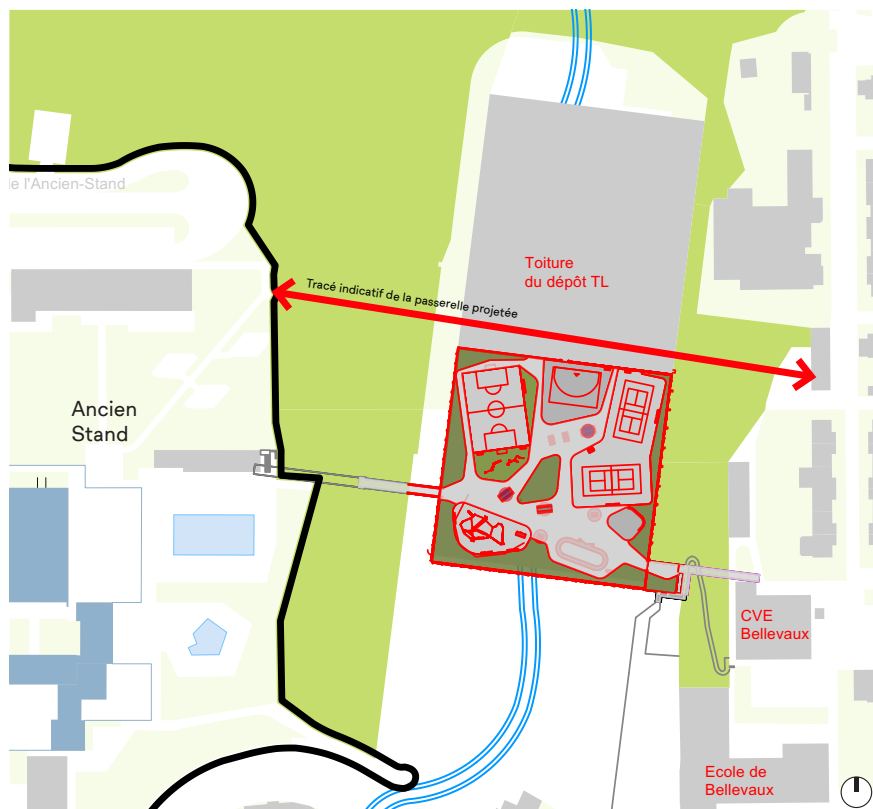
Le dépôt des bus des transports lausannois (TL) de la Borde se situe entre le quartier de l'Ancien-Stand et le quartier de Bellevaux. Sur sa toiture prend place un terrain omnisport de près de 4000 m² accessible par un escalier métallique du côté est et par une passerelle de l'autre.

En partie désuet, l'espace public fera l'objet d'un nouvel aménagement, associant activités ludiques, sportives et conviviales, dont la mise en service est prévue en 2025.

Il s'agit d'un lieu de passage fréquent pour les habitantes et les habitants de la Borde et de Bellevaux, ainsi que d'un terrain de sport très utilisé par les jeunes du quartier. En 2016, l'installation d'une structure de jeu éphémère par l'Atelier OLGa a confirmé la pertinence d'équipements de jeu et de sport sur cet espace et l'intérêt de la population des quartiers alentours.



Structure de jeu éphémère (Atelier OLGa)

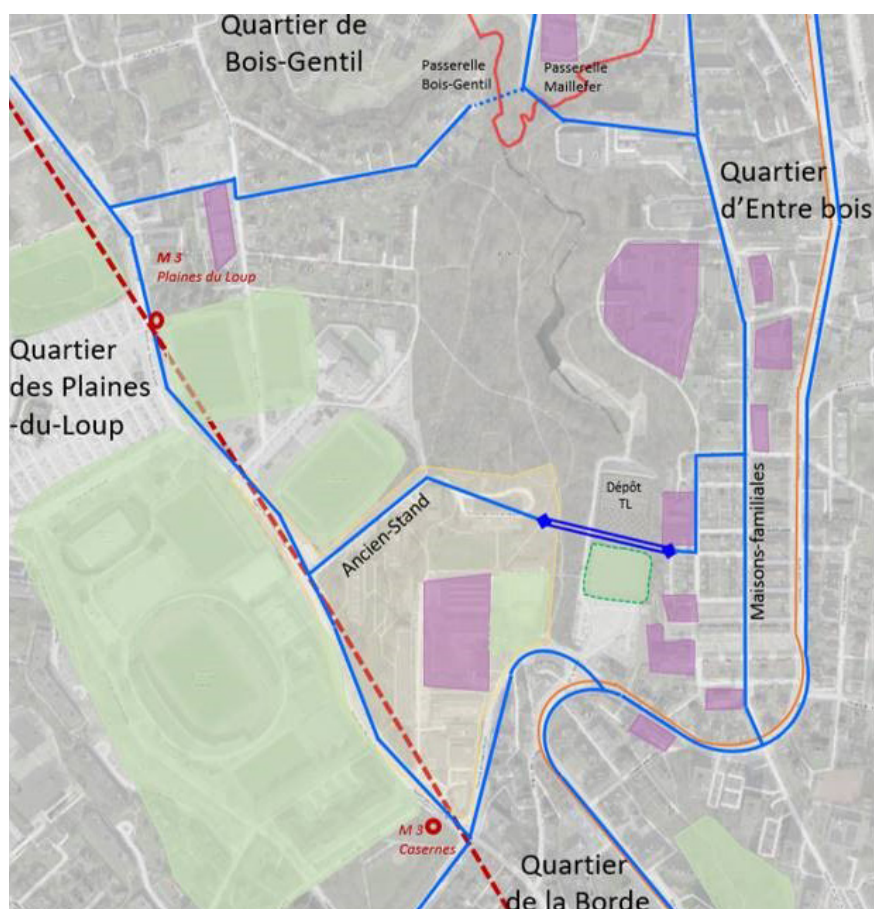


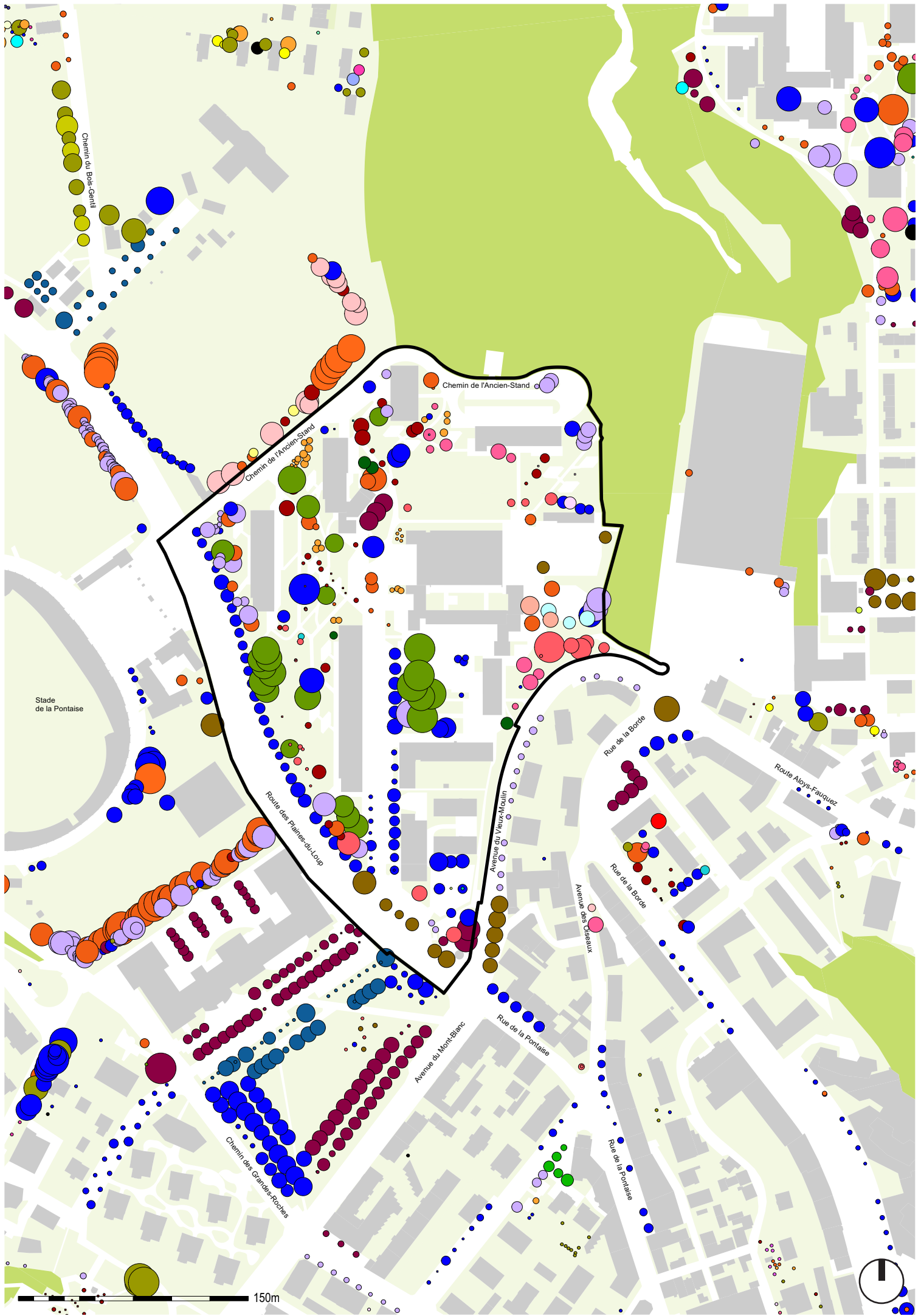
Projet de réaménagement de la toiture du dépôt des bus et trolley TL

Nouvelle passerelle – mobilité active

Une nouvelle passerelle piétonne et cyclable est actuellement en projet au-dessus de la toiture du dépôt des TL. Elle constituera une connexion inter-quartiers entre Entre-Bois et les Plaines-du-Loup. Identifiée comme mesure 4d.CL.141 du PALM 2016 elle devrait être réalisée à l'horizon 2027. Il s'agit d'une réponse aux besoins de mobilité active, d'accessibilité universelle et de connexions aux cheminements publics existants. Sa construction permettra de faire passer l'itinéraire vélo principal au nord du quartier de l'Ancien-Stand.

Insertion du projet de passerelle dans le contexte des projets et maillages de mobilité et transports publics.





4. Programme

Dans ce chapitre, le maître d'ouvrage formule ses objectifs et ambitions pour le périmètre du concours. Les contenus et demandes développés ci-après sont organisés de manière thématique, sans approche hiérarchique. Ce sera aux participantes et participants de croiser les différents enjeux dans le développement de leur parti d'aménagement.

4.1 Arborisation et biodiversité

CHAPITRE EN ATTENTE DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE HISTORICO-PAYSAGÈRE

Préservation des arbres et « Objectif canopée »

Comme décrit plus haut, le site est doté d'une arborisation très intéressante qui lui confère une réelle qualité paysagère autour de laquelle le projet urbain s'est développé pour dialoguer avec ce patrimoine végétal. La préservation, le renouvellement et l'accroissement de ce patrimoine arboré dans le respect du patrimoine historique constitue un des enjeux majeurs du projet. La préservation des végétaux en place est une priorité absolue pour la Municipalité tout comme l'accroissement important de la canopée urbaine afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Le climat lausannois se rapprochera de celui du Caucase d'ici la fin du siècle. Pour y faire face, en cohérence avec l'Objectif canopée de la Ville, le périmètre du présent concours devra augmenter sa canopée à l'âge adulte. L'effort devra porter en particulier sur les zones minérales et d'usages tout en préservant les qualités patrimoniales du site. Les propositions devront être accompagnées d'un schéma illustrant les principes permettant d'atteindre cet objectif.

Il est essentiel, outre le nombre d'arbres sur le site, de sélectionner les essences appropriées afin de garantir la prospérité des sujets pour les décennies à venir. Les participant-e-s sont invité-e-s à contribuer à cet aspect en tant que professionnel-le-s au fait des dernières avancées dans le domaine. Toutefois, compte tenu du contexte climatique actuel et futur, le choix des essences s'avère complexe et incertain. Par conséquent, l'organisatrice se réserve le droit de finaliser la sélection des essences en collaboration avec les autrices et auteurs du projet retenu, en tenant compte des connaissances actuelles et des critères spécifiques de la Ville de Lausanne au moment opportun.

Au-delà des propositions en lien avec la canopée (essences, quantité, composition) un effort équivalent sera également attendu au niveau des strates arbustive et herbacée des plantations proposées par les participantes et les participants.

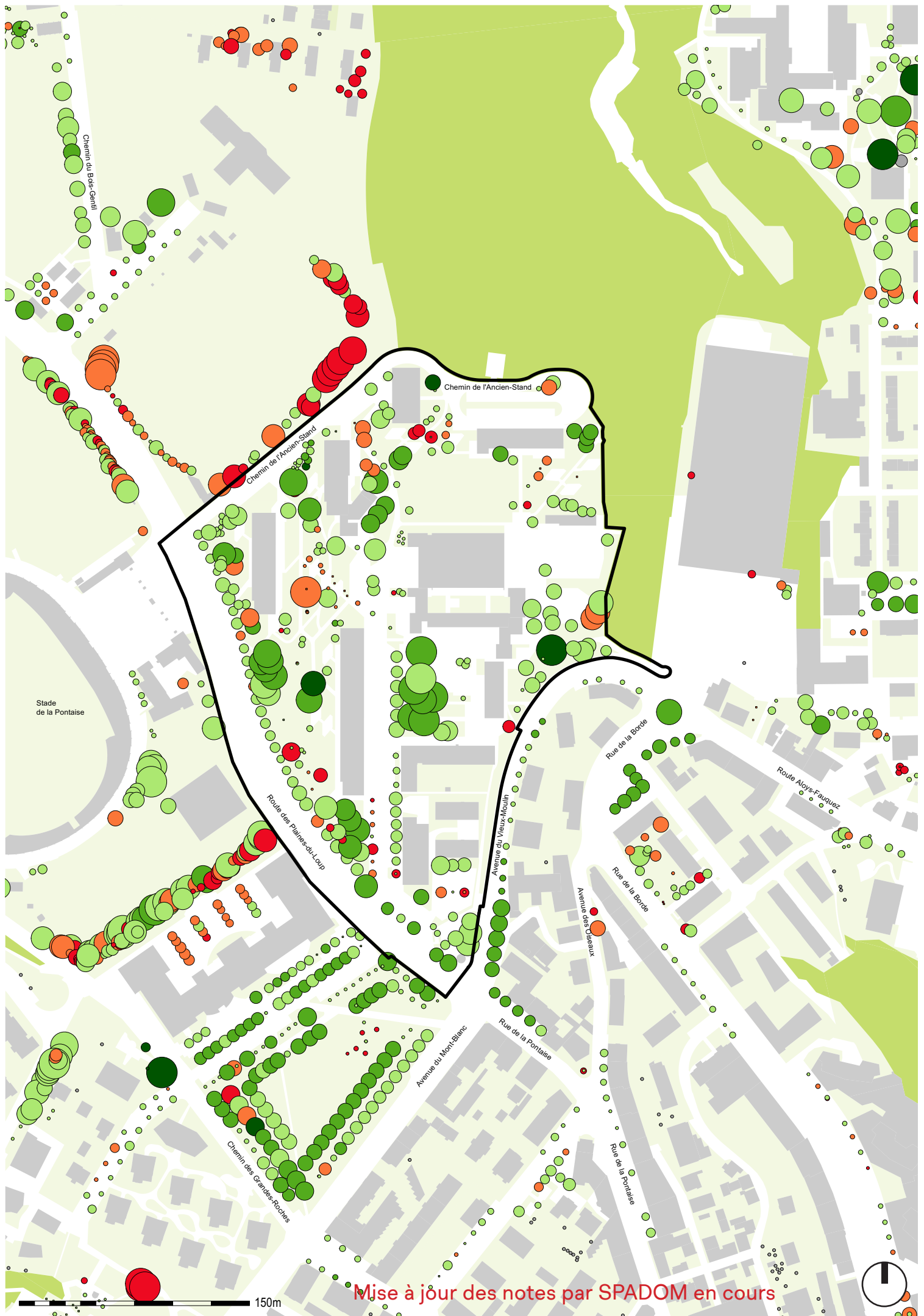
Dans le but de faciliter la lecture et appréciation des projets par le jury il est demandé de se servir du tableau ci-après pour la représentation graphique des arbres majeurs projetés :

Représentation graphique des arbres 15 ans après plantation sur plan au 1:200

Diamètre couronne	10 m
Surface couronne $\pi.r^2$	75 m ²
Hauteur	4,5 m sous couronne 10 à 25 m total selon l'essence

Essences présentes dans le périmètre du concours

- Acer
- Fagus
- Pinus
- Tilia
- Quercus
- Cercidiphillum
- Parrotia
- Betula
- Prunus
- Picea
- Cornus
- Sorbus
- Ostrya
- Platanus
- Celtis
- Ulmus
- Crataegus
- Carpinus



Nature et paysage

Une approche paysagère globale du site, respectueuse du patrimoine et qui veille à garantir la présence d'espaces naturels de qualité est attendue dans le cadre du présent concours.

En matière d'aménagement paysager, les propositions pour le secteur doivent adopter une approche axée sur les ambiances, la perception sensorielle et le confort d'utilisation. Cela implique de prendre en considération les éléments naturels et paysagers, qu'ils soient minéraux ou végétaux, à l'intérieur du site ainsi qu'en bordure de celui-ci. Il est essentiel de tenir compte de la topographie, des perspectives visuelles sur les paysages environnants et sur le panorama étendu, des monuments présents, ainsi que des corridors biologiques pour assurer une intégration harmonieuse dans l'environnement.

Du point de vue écologique, les projets doivent prendre en compte l'intégration du site dans le réseau écologique supra-quartier, tel que le sous-réseau forestier, tout en favorisant la mise en place de milieux diversifiés propices à la faune et à la flore. Il est primordial que les plantations, notamment les arbres, bénéficient de conditions de croissance optimales.

Un des défis de ce projet consiste à revitaliser les espaces peu exploités au pied des immeubles d'habitation existants. L'objectif est de réinventer ces zones pour qu'elles servent à la fois de refuges pour la biodiversité locale, s'inspirant de la proximité de la forêt du Bois-Mermet et de sa rivière, la Louve, et comme lieux de vie pour les résidents. L'approche envisagée doit harmoniser l'interaction humaine avec la préservation et l'enrichissement naturel des lieux. Il est crucial de trouver un juste équilibre entre l'activité humaine et le maintien d'un cadre naturel, en favorisant une biodiversité riche et pionnière tout en intégrant les besoins et pratiques des habitants.

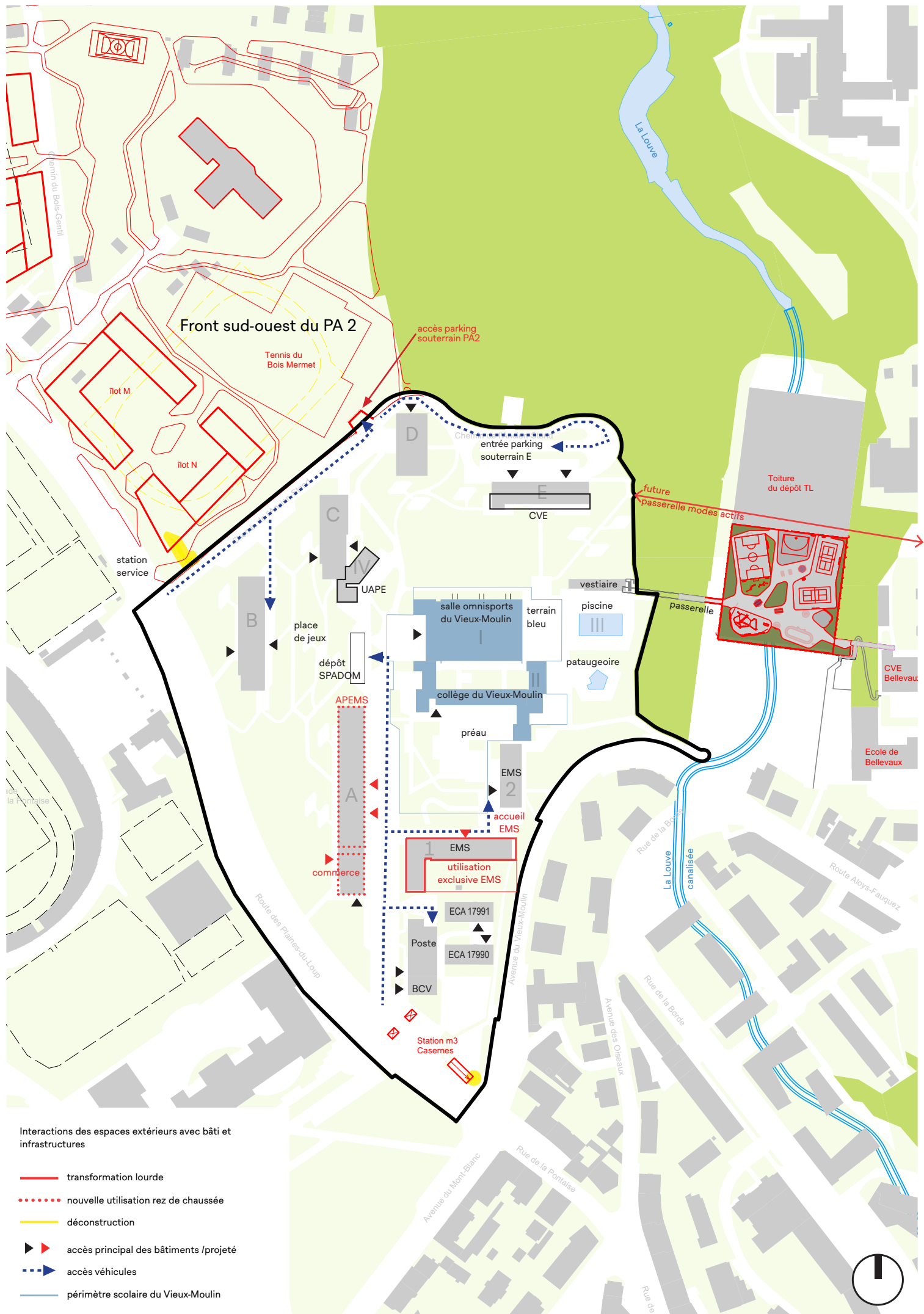
Les projets doivent également assurer un entretien simple et économe en moyens, ce qui implique une vision plus extensive de la végétation.

Bâti et arborisation encadrent les vues sur le grand paysage



Arbres du domaine public avec note de santé

- Note 1: arbre exceptionnel
- Note 2: arbre particulièrement beau, au-dessus de la moyenne
- Note 3: arbre «standard», en bon état sanitaire
- Note 4: arbre présentant des déficiences
- Note 5: arbre en mauvais état
- Note 0: Arbre non vérifié



4.2 Programmation des espaces extérieurs

Interaction avec le bâti existant

L'interaction des espaces extérieurs avec le bâti existant est liée aux différents programmes maintenus ou en projet dans les rez-de-chaussée. Les plans des rez-de-chaussée sont mis à disposition des participant-e-s [D3]. Le tableau ci-dessous expose une synthèse des interactions souhaitées ainsi que quelques points d'attention dans la relation rez-espaces extérieurs dont les propositions devront tenir compte. La carte de la page ci-contre permet de repérer les bâtiments et les projets en cours.

BÂTI EXISTANT	PROGRAMME DES REZ	ENJEUX / ACTIONS SUR LES ESPACES EXTÉRIEURS ATTENANTS
LOGEMENT IDÉAL		
Bâtiment A	nouvel APEMS (144 places) : - Rez inf. façade est : accès enfants aux espaces ludiques du quartier - Rez sup. façade ouest : salles d'études, bureau direction Commerce (rez sup.)	Appropriation, sécurité, rapport de l'APEMS avec la rue plus ludique et verte. Les besoins de l'APEMS sont développés au chapitre suivant. Possibilité d'appropriation des espaces extérieurs par l'APEMS Il est possible qu'un restaurant soit implanté, mais ce point reste ouvert à ce stade. Un accès en dur pour un véhicule de livraison en tête de l'immeuble doit être assuré.
Bâtiments B	Façade Est : entrées immeuble Façade Ouest : caves / locaux techniques	Placettes devant la façade est : position en balcon sur le quartier, vues sur le grand paysage à réinterpréter
Bâtiment C	Façade est : entrées immeuble Façade ouest : caves / locaux techniques Galette (rez inférieur) : UAPE (existante et maintenue)	Placettes devant la façade est : position en balcon sur le quartier, vues sur le grand paysage à réinterpréter Sécurité, lien direct UAPE avec les espaces ludiques du quartier
Bâtiment D	Rez de chaussée : entrée immeuble par façade nord Sous-sol 1 : locaux techniques (accès par façade est), logements en façade sud Sous-sol 2 : logements en façade sud	Maintien du fonctionnement actuel Loggias donnant sur des micro-placettes : assurer la cohabitation avec logements rez Loggias donnant sur des micro-placettes : assurer la cohabitation
Bâtiment E	Rez de chaussée : entrée immeuble par façade nord Rez-inférieurs (*2) : Centre de Vie Infantile (CVE)	Maintien du parking bâtiment E existant (souterrain et extérieur). LES CONSIGNES POUR LE PARKING EXTÉRIEUR SONT ENCORE EN RÉFLEXION À CE STADE, ELLES SERONT PRÉCISÉES POUR LA PHASE CONCOURS Permettre des usages extérieurs pour le CVE, complémentaires à ceux existants. Les besoins du CVE sont développés au chapitre suivant.
FONDATION DE L'ORME		
Bâtiments 1 et 2	EMS : accès, logements, etc.	Nouveaux accès aux bâtiments sont définis. Assurer accessibilité PMR et véhicules pour les 2 bâtiments. Espace entre les deux bâtiments : requalification, création d'une placette d'accueil à l'EMS. Les besoins de l'EMS sont développés au chapitre suivant
INFRASTRUCTURES PUBLIQUES		
Infrastructure I	Salle omnisport et ses terrains de sport extérieurs	Rayonnement inter-quartiers et à l'échelle de la ville (sport passion, compétitions). Maintien accès actuel.
Infrastructure II	Collège du Vieux-Moulin	Maintien du préau (aménagement récent) au sud du bâtiment, adaptations mineures possibles en lien avec l'accès des EMS. La limite du préau scolaire doit rester lisible et la surface similaire.
Infrastructure III	Piscine publique	Augmentation de la couverture canopée
AUTRES BÂTIMENTS		
ECA 17990 et 17991	Accès et logements	Maintien des accès et conservation places PMR
ECA 16189	La Poste	Accès des véhicules de la Poste au nord (quai) et espaces de manœuvre à assurer.
ECA 16188	Banque Cantonale Vaudoise	Maintien des accès logistique.
Garages (semi enterrés)	Véhicules d'entretien de la Ville de Lausanne (SPADOM)	Maintien de l'accès aux garages depuis l'allée centrale du quartier
INFRASTRUCTURES EN PROJET		
Station m3 « Casernes »		Position des émergences (escalier et ascenseurs) non modifiable. Proposition d'aménagement espaces extérieurs attendue, connectant ces émergences aux quartiers.
Future passerelle modes actifs		Assurer une bonne lisibilité de ce nouveau parcours et travailler son accroche au quartier.
Infrastructures du front sud-ouest du PA 2	Pièces bâties M et N (logements) Tennis du Bois-Mermet Accès aux parkings souterrains (PA 2, accès au parking du bâtiment E	Connexion entre les deux quartiers (transition des aménagements, perméabilités piétonnes, prise en compte des mouvements TIM sur le chemin de l'Ancien-Stand.

Réaménagement de l'allée centrale du quartier

Le maître d'ouvrage vise une pacification de l'allée centrale du quartier, afin d'assurer une rue privilégiant notamment les liaisons et accès piétonniers et le renforcement de la trame verte.

Comme décrit plus précisément dans le chapitre dédié la mobilité, les espaces de stationnement existants vont être fortement réduits. L'accès de véhicules sera toutefois maintenu exclusivement pour l'école, l'EMS, les services de la Ville et les services d'intervention (défense incendie, ambulances, etc.). Il n'y a pas de dépose-minute prévue en lien avec l'APEMS.

L'allée centrale devra être réaménagée en visant les objectifs suivants :

- Réserver une chaussée minimale nécessaire pour l'accès des véhicules, les plus volumineux étant les camions de collecte des déchets et les véhicules incendie ;
- Réfléchir aux possibilités ludiques «chemin faisant» le long de cette allée en synergie avec le rez-de-chaussée inférieur du bâtiment A (nouvel APEMS) ;
- Assurer des espaces verts et plantés favorisant la fraîcheur en milieu urbain et qualifiant fortement cette allée centrale reliant la future station de métro au cœur du quartier. Cet objectif répond également à la volonté inscrite dans le PDCom de la Ville de Lausanne d'affirmer une promenade paysagère passant par cette allée centrale (voir la carte des projets connexes (page 16) ;
- Assurer l'accès des véhicules de livraison, ambulances, camionnettes de La Poste et véhicules des pompiers en tout temps depuis la route des Plaines-du-Loup. Il faudra gérer la cohabitation entre ces accès et les impératifs de sécurité des écoliers et des enfants de l'APEMS, sur allée centrale de distribution.



L'allée centrale du quartier. Sur la droite de l'image est visible le bâtiment de FO qui fera l'objet d'une transformation lourde (programme EMS). Sur la gauche le bâtiment au rez duquel sera développé l'APEMS.

Besoins spécifiques de l'EMS

Le bâtiment ECA 17'510a fera l'objet d'une transformation lourde à court terme dans le cadre du projet de rénovation de l'EMS porté par FO. Son accès principal sera déplacé (voir plan). Ainsi, l'angle formé par les deux édifices de l'EMS est voué à une requalification prévoyant la création d'un espace d'accueil, accompagnée de la création d'un nouveau couvert entre les deux pièces bâties (voir illustration ci-contre).

Les participantes et participants sont invité-e-s à proposer pour cet espace des aménagements mettant en valeur la nouvelle qualité d'espace d'accueil de l'EMS.

Il faut noter qu'il y a une différence de niveau d'environ 3m entre le niveau de l'allée centrale du quartier et l'entrée/point d'accueil de l'EMS. Pour assurer l'accès pour les personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de résoudre cette différence de manière harmonieuse :

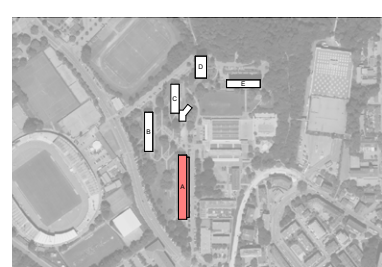
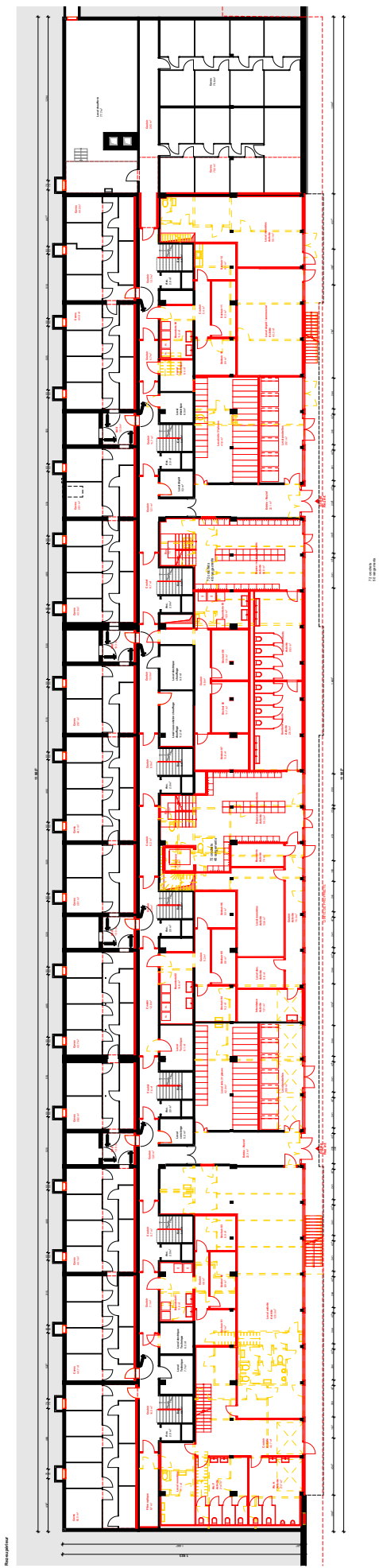
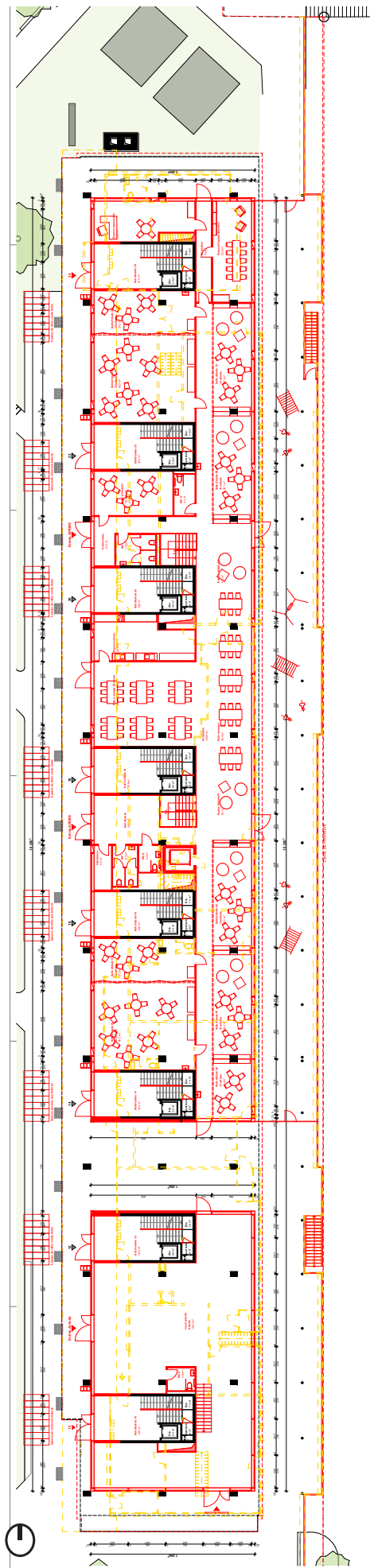
- en proposant une possibilité d'accès en promenade pour les résidents avec une pente s'approchant de 4% ;
- en maintenant l'accès aux deux bâtiments pour les véhicules. La Fondation souhaite aménager une nouvelle rampe d'accès des véhicules, séparée du bâtiment principal par des aménagements paysagers. Le plus gros véhicule qui empruntera cette rampe est la collecte des déchets.



Simulation de la place d'accueil de l'EMS, connectant les deux bâtiments (à droite, le bâtiment transformé)



Simulation de 3D de rampe d'accès des véhicules menant aux bâtiments de l'EMS





< Plan des transformations des rez-de-chaussée inférieur et supérieur prévues dans le bâtiment A accueillant le nouvel APEMS © CCHE Les plans sont fournis en annexe.
Sur cette page, prises de vue du bâtiment A, en haut deux photos côté Ouest et en bas une photo du côté Est, prise depuis l'allée centrale du quartier.

Besoins spécifiques du Centre de vie enfantine

Le Centre de vie enfantine anime le rez-de-chaussée du bâtiment E. Le CVE est un peu à l'étroit dans ses aménagements extérieurs actuels : le projet devrait dans toute la mesure du possible permettre des usages extérieurs par les enfants et le personnel. A noter la présence d'un pavillon en bois existant et des petites placettes de jeu au sud-est du bâtiment E, qui sont déjà appropriables par le CVE. L'appropriation des espaces publics supplémentaire par rapport à la situation existante ne pourra se faire de manière privative.



Pavillon en bois utilisé par le CVE.

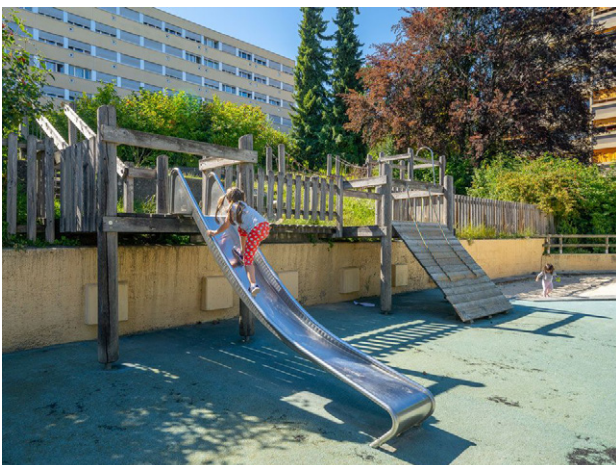
Espaces ludiques

Le quartier de l'Ancien-Stand abrite actuellement plusieurs espaces ludiques. D'autres installations à proximité telles que celles sur la toiture du dépôt des bus TL et le Pré-des-Casernes, complètent le programme ludique et sportif. Cependant, bon nombre des installations existantes sont en partie vétustes et nécessitent un réaménagement. Les participantes et les participants sélectionné-e-s pour la phase de concours devront donc repenser la hiérarchie et le positionnement des espaces ludiques du quartier, en tenant compte de leur utilisation par les habitantes et les habitants du quartier élargi ainsi que par les enfants du nouvel APEMS, tout en respectant la substance patrimoniale.

Le quartier devra comporter, à terme, au moins un grand espace ludique principal capable d'accueillir un grand nombre d'enfants simultanément (APEMS de 140 enfants...), pouvant être complété par des petits espaces thématiques périphériques.

Les attentes en la matière sont les suivantes :

- proposer des jeux adaptés à toutes les tranches d'âges, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants en bas âge (0-3 ans) ;
- offrir une variété d'activités ludiques, incluant des jeux de mouvement, des activités créatives, des jeux collectifs et multifonctionnels, des cachettes, des jeux dynamiques et des espaces libres, entre autres ;
- assurer une accessibilité universelle pour au moins une partie des installations ;
- veiller à un aménagement non genré, tant au niveau thématique qu'au niveau des activités proposées ;
- favoriser le contact des enfants avec des matériaux naturels et diversifiés tels que le sable, l'eau, les pierres, le bois et la végétation ;



Espaces ludiques existants à l'Ancien-Stand



- assurer une intégration paysagère harmonieuse des installations en choisissant des matériaux et des teintes adaptés ainsi qu'une disposition dans l'espace qui tient compte des aspects patrimoniaux et des échelles ;
- privilégier les revêtements de sol naturels pour les zones de jeux (zones de chute) ;
- intégrer des ombrages sur une partie des installations ludiques, comme des toiles ou des parasols ;
- prévoir des assises confortables et des espaces de convivialité ;
- intégrer des jeux adaptés à toutes les générations, tels que les échecs, les dames, la pétanque, le fitness et le tennis de table ;
- tenir compte des mesures sécuritaires applicables aux espaces de jeu (BPA) et les intégrer dans le respect des enjeux patrimoniaux.



Préau du collège du Vieux-Moulin: réaménagement récent accompagné de nouvelles plantations.

Inclusivité

Le maître d'ouvrage demande d'accorder une attention particulière au caractère d'inclusivité dans la conception des aménagements, de la mobilité et de l'accessibilité aux espaces.

Il s'agit d'intégrer :

- une diversité d'usagères et usagers : personnes des différents sexes (femmes, hommes, autres), des différentes tranches d'âge (âgées, adultes, adolescentes, enfants et nourrissons accompagnés), issues de différents milieux sociaux, en situation d'handicap et/ou déficience (personnes à mobilité réduite - PMR, malvoyant.e.s, etc.) ;
- différentes atmosphères, types et intensités d'usage : espaces de déplacement, d'aggrégation, de jeu, de rencontre, de repos, d'attente, de plus grands et petits groupes et/ou pour personnes seules ; plus ou moins dynamiques et/ou calmes, moins exposés dans le cas spécifique au bruit, aux regards et passages des gens, au soleil, etc. ;
- différentes possibilités d'interaction et de participation sociale.

Ces éléments traduisent notamment une approche de projet dite « sensible au genre », visant à promouvoir et à permettre l'égalité des chances à travers les structures spatiales pour les femmes comme pour les hommes. Des explications plus détaillées de l'approche genre et des manières de la prendre en compte peuvent être trouvées dans la rose des vents du genre dans la planification (Lares, 2021), disponible sur <https://www.lares.ch/news/rose-des-vents-du-genre-dans-la-planification>.

La Ville de Lausanne développe une politique particulièrement soucieuse de la place accordée aux seniors et aux plus jeunes. Ces groupes-cibles devront faire l'objet d'une attention spécifique dans les propositions.

Sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité appelle des réponses qualitatives, notamment en matière d'éclairage, de visibilité, d'orientation, de présence humaine, de configuration spatiale, etc. La conception des espaces urbains réfléchis, dans lesquels l'on se sent bien, qui sont faciles à gérer et fonctionnels, concourt à de la sécurité.

Concept santé et bien-être

Le projet doit porter une attention particulière :

- à la qualité environnementale globale proposée (confort climatique, bruit, éloignement du trafic, choix des matériaux et essences végétales, etc. ...) reconnaissant en particulier la fonction des espaces verts comme « sas » de récupération psychique ;
- à la capacité des aménagements à générer l'activité physique (qualité des parcours, aménités, éléments ludiques, qui encouragent les modes actifs et l'activité sportive induite) ;
- à la création de lieux accueillants, flexibles, ouverts à toutes et tous.

Il s'agit de permettre une appropriation sensible, ludique et conviviale de l'espace, donnant une primauté à l'usage, à la fabrique à la fois de l'intimité et du lien social. Le but est de créer des espaces où les gens choisissent de bouger, d'être détendus et de préserver leur capital santé.



Des chemins piétons sinueux et des placettes polygonales



Certains arbres accompagnent la verticalité des immeubles



Des échappées visuelles de qualité

4.3 Enjeux patrimoniaux des espaces extérieurs

CHAPITRE EN ATTENTE DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE HISTORICO-PAYSAGERE EN COURS (Interval paysage & Mnémosyme).

Globalement, les espaces extérieurs présentent un bon état de conservation qui reflète fidèlement le concept paysager originel. Ils représentent un bon témoignage de la conception des parcs et jardins pendant les Trente Glorieuses, dont André François Desarzens a été l'un des acteurs les plus importants dans la région.

Ces espaces se caractérisent par une grande diversité formelle alliant des compositions géométriques à des aménagements libres. On peut y lire des influences internationales d'inspiration scandinave ou orientale. La variété des essences plantées offre un tableau riche en formes et en couleurs.

Une étude historique complète sera fournie aux candidats retenus.

Ci-après sont décrits les enjeux pour différents objets patrimoniaux prépondérants des espaces extérieurs.

A: Parties construites et minérales

- A.1. Chemins et escaliers / Les chemins piétons se caractérisent par des bordures en granit. Ils sont très soignés et constituent un élément identitaire du quartier. Tantôt sinueux, tantôt rectilignes et anguleux, leurs tracés en pente douce sillonnent le site. Les dénivelés les plus importants sont franchis grâce à des escaliers aux marches en granit. Le site comprend également quelques dallages en granit à proximité des bâtiments.
- A.2. Placettes / Le site est ponctué de placettes polygonales isolées ou disposées parallèlement les unes aux autres qui marquent fortement le périmètre par leurs formes reconnaissables.
- A.3. Murets / De nombreux murets en béton structurent le site et font partie intégrante du concept originel.
- A.4. Blocs « erratiques » / Le site est ponctué de plusieurs blocs de pierre intentionnellement disposés en bordure des chemins.
- A. 5. Ancien jardin de circulation et abords nord de l'EMS / Les abords nord de l'EMS (Plaines-du-Loup 4a) ont été réaménagés au milieu des années 1990 lors de la construction de ce bâtiment. L'ancien jardin de circulation a été en grande partie supprimé et seule son extrémité nord-ouest, décrivant une courbe, subsiste.

B. Végétation

Le site se distingue par une arborisation aussi généreuse que variée, comprenant des espèces aux formes et dimensions les plus diverses, savamment disposés. Comme pour les parties construites, cet aménagement est l'œuvre d'André François Desarzens. De nombreux arbres à feuilles persistantes garantissent de la verdure durant les mois d'hiver. Le printemps fait la part belle aux arbres à fleurs qui viennent colorer le site, l'été voit le développement des couronnes majestueuses des hêtres ou des chênes, et l'automne leur coloration. Le site est agrémenté de petits ou moyens arbustes.

C. Echappées visuelles

Avec sa pente douce, le site offre des échappées visuelles sur le paysage lémanique et, par endroits, sur la cathédrale au sud, ainsi que sur le bois de Sauvabelin à l'est.

D. Œuvres d'art

Le site comprend une sculpture, installée à l'ouest de la barre sise Plaines-du-Loup 10-24. Culminant à 11 mètres de haut, elle est titrée « Cadran solaire » et a été réalisée par Hansjörg Gisiger en 1967.

4.4 Climat et qualité environnementale

Climat et micro-climat urbain

Afin de contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques, il importe de concevoir les aménagements urbains de manière à ce qu'ils participent :

- à la réduction de l'îlot de chaleur urbain ;
 - à la bonne gestion des eaux pluviales dans l'espace urbain ;
 - à la prise en compte des événements météorologiques extrêmes (crues, grosses chaleurs et sécheresses) ;
 - à l'augmentation de la « présence de l'eau » dans l'espace public ;
 - à l'augmentation de la surface d'espaces verts et/ou perméables.
- Sur ce thème, l'organisateur renvoie les participantes et participants au passage sous § 3.4 dédié au Plan climat qui liste de manière complémentaire au présent paragraphe les constats, enjeux et pistes d'actions pour les espaces extérieurs.

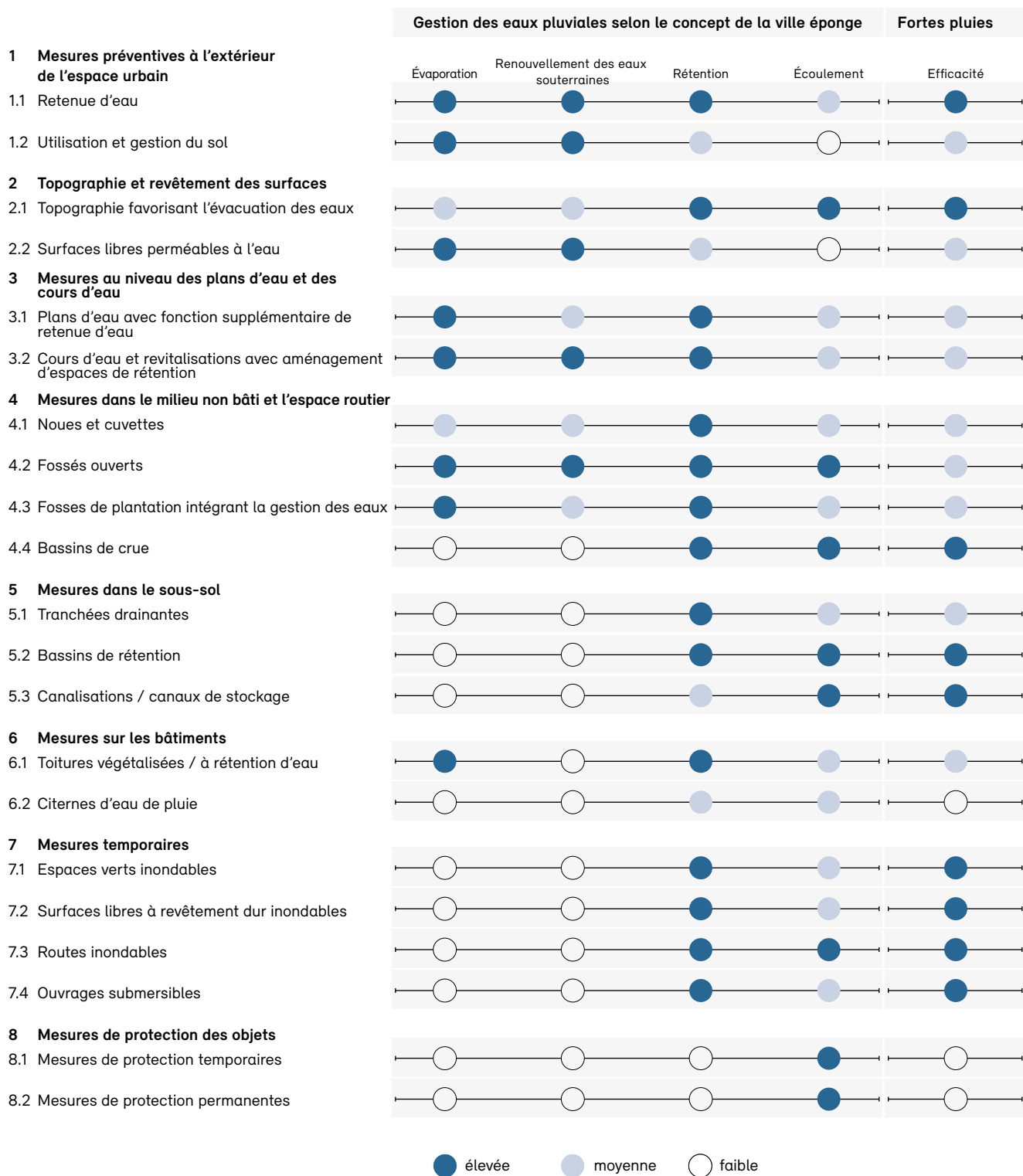
Gestion des eaux de surface

L'évacuation des eaux météoriques représente un enjeu important dans le secteur d'étude du présent concours, notamment au regard des changements climatiques. L'intégration de l'eau de ruissellement dans l'espace public lors de fortes précipitations est une problématique devant inciter à proposer des solutions en lien avec le concept de « ville éponge », que Lausanne inscrit dans ses objectifs d'adaptation aux changements climatiques. La mise en pratique de ce concept favorise un cycle naturel de l'eau et la gestion locale des eaux ruisselées en limitant leur déversement dans les équipements publics d'évacuation.

A noter que le site présente une déclivité importante dans sa partie ouest (immeubles dans la pente) couplée à des espaces plus plats à l'est (allée principale, cour d'école, terrain de foot en herbe, etc.) ce qui implique de porter une attention particulière à la thématique.

Dans ce cadre, la réalisation de nouveaux aménagements dans le quartier de l'Ancien-Stand est une opportunité pour mettre en conformité les installations d'évacuation des eaux et améliorer la gestion de l'eau au niveau des parcelles concernées. Les éléments clés à prendre en compte pour la réalisation du projet sont les suivants :

- de manière générale il s'agit de limiter les surfaces imperméables, de favoriser l'écoulement des eaux à travers les sols, de favoriser l'évaporation et de réinfiltrer les eaux ruisselées ;
- les aménagements extérieurs, y compris les cheminements et stationnements, seront perméables en priorité tout en garantissant l'accessibilité PMR
- les eaux de ruissellement ne sont pas raccordées au réseau d'évacuation. Si un raccordement était toutefois indispensable, les eaux claires ruisselées doivent faire l'objet de mesures de régulation, notamment par des aménagements extérieurs intégrés au concept paysager (fosse à impluvium, noues, étangs, etc.). Des volumes de rétention équivalents à 340 m³ par



Exemples de mesures liées au concept de ville - éponge et évaluation de leur efficacité



hectare imperméable (soit 34 litres par m² imperméable) doivent être mis en place, avec un débit de rejet qui ne doit pas dépasser 20 l/s par hectare.

- les eaux de drainage qui seraient captées doivent être infiltrées sur le bien-fonds, suivant les conditions fixées par la Municipalité. De manière générale, des mesures constructives adéquates doivent être privilégiées pour éviter de drainer les eaux du terrain (par ex. construction de cuvelage étanche).
- le concept de gestion des eaux favorisera l'alimentation des systèmes racinaires, permettant d'optimiser les conditions de croissance de la végétation et le pouvoir rafraichissant des arbres en période de fortes chaleurs.
- compte tenu de la surface des aménagements extérieurs disponible, la mise en valeur et l'infiltration des eaux des toitures des bâtiments sur le bien-fonds est fortement recommandée, en lieu et place de l'évacuation de ces eaux dans les collecteurs publics.

Il est demandé aux participantes et participants de chiffrer et identifier le total des surfaces imperméables au sein du périmètre du concours. Un schéma de dimensionnement et de localisation des principes de gestion des eaux est attendu.

Afin de guider le planificateur dans la gestion des eaux de pluie, l'OFEV a publié un document contenant une série de recommandations : bases et instruments de planification et exemples de mesures concrètes. L'ensemble des mesures présentées dans ce document sont résumées dans la figure page suivante.

A noter que les mesures de rétention dans le milieu non bâti (type noues, fossés...) et les mesures liées à la topographie et au revêtement des surfaces sont préférables aux mesures dans le sous-sol.

Pollution des sols

Les sols du quartier présentent une pollution aux dioxines vraisemblablement liée à l'exploitation de l'ancienne usine d'incinération des déchets ménagers du Vallon. En respectant les recommandations sanitaires, la pollution ne présente pas de menace imminente pour la santé. Toutefois lorsque la topographie d'un secteur ou son aménagement de surface sont sensiblement modifiés, le traitement de la pollution implique des surcoûts. Cette problématique conforte l'enjeu de cibler les interventions dans le périmètre, en cohérence avec le budget à disposition, et de limiter les modifications des secteurs peu concernés par les différents objectifs du concours.

4.5 Mobilité et accessibilité

CHAPITRE EN ATTENTE STABILISATION DONNEES

Mobilité piétonne

Les piétonnes et les piétons se déplacent généralement sur de courtes distances, mais la marche s'intègre à tous les autres modes de déplacement. En plus de se déplacer, ils séjournent également dans l'environnement traversé, où la qualité revêt donc une importance particulière pour eux. En outre, la marche peut être à la fois utilitaire et récréative, étant un mode de déplacement accessible à toutes et à tous et méritant donc d'être privilégié.

 Réseau des parcours piétonniers

Le quartier de l'Ancien-Stand présente un réseau piétonnier dense qui propose de nombreuses options de déplacement. Cependant, certains itinéraires ne sont pas suffisamment visibles pour les personnes extérieures au site.

Dans le quartier requalifié, les piétonnes et les piétons sont clairement les principaux utilisateurs et, à cet égard, tous les aménagements doivent viser à leur offrir la meilleure qualité d'expérience tant à l'intérieur du site que dans les accroches au réseau urbain et aux quartiers voisins.

Les connexions avec ces derniers doivent être rendues plus lisibles et intuitives (que ce soit par leur aménagement, revêtement, interaction avec l'arborisation et/ou par la signalétique). En particulier, une connexion et prolongation cohérentes du maillage piétonnier des espaces publics du PA 2 doit être assurée.

Il est essentiel que les piétonnes et les piétons soient au cœur de la réflexion en matière d'aménagement, non seulement pour les flux de passage, mais également pour les espaces de séjour. Notamment une bonne articulation entre flux et séjour est attendue aux abords de la future station Casernes du m3.

Au sein des flux piétonniers, une attention particulière doit être portée aux enfants et notamment à leurs déplacements pour se rendre à l'école, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite et aux résidents de l'EMS. L'étude de rampes en alternative à certains escaliers pourrait être une solution envisageable.

Une attention particulière sera accordée aux éléments suivants :

- l'allée centrale du quartier qui permet une traversée à plat du site par les flux piétonniers entre la salle omnisports et la Poste mais sur laquelle s'additionnent les attentes ludiques, fonctionnelles et paysagères ;
- l'entrée du quartier depuis l'avenue du Vieux-Moulin, un itinéraire en montée relativement discret qui offre de multiples connexions vers des infrastructures telles que les EMS, la piscine, la salle omnisports et la forêt ;
- le chemin de l'Ancien-Stand au nord du quartier, dont l'aménagement nécessite des améliorations sensibles tenant compte de sa fonction à terme d'axe cyclable principal et en cohérence avec les fonctions maintenues de desserte TIM pour le quartier et d'accès au futur parking souterrain du PA2 ;
- les trottoirs étroits.

La mise en zone piétonne de l'allée centrale est envisageable et laissée à l'appréciation des participantes et des participants. Dans ce cas, les accès à l'éventuelle zone piétonne devront être conformes au règlement des zones piétonnes de la Ville [annexe X].

Accessibilité universelle

Dans ce quartier caractérisé par son relief accentué, il est crucial d'intégrer des solutions de mobilité active qui mettent en valeur la topographie tout en améliorant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il s'agit de concevoir des parcours qui respectent et soulignent les variations naturelles du terrain, tout en garantissant une accessibilité universelle.

Les propositions doivent clairement illustrer, à travers les plans et les coupes, comment ces itinéraires s'intègrent harmonieusement dans le paysage tout en répondant aux exigences d'accessibilité. Cela nécessite une attention particulière à la lisibilité des parcours, aux pentes douces, et à l'intégration de solutions innovantes pour surmonter les défis topographiques.

Cycles

Le vélo offre des avantages comparables à la marche, tels qu'une empreinte environnementale réduite, un faible niveau de nuisances, des bienfaits pour la santé et une grande flexibilité, tout en permettant des déplacements à des vitesses plus élevées et sur des distances plus importantes. L'essor des vélos électriques amplifie encore le potentiel de déplacement.

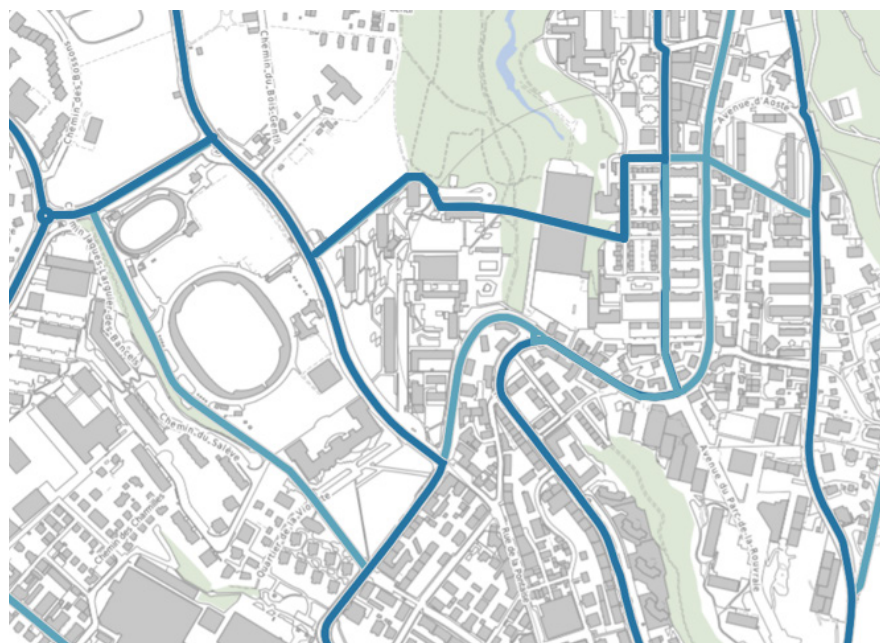
Avec l'arrivée de la nouvelle passerelle dédiée aux mobilités actives au-dessus du dépôt des TL, il est prévu que les flux de cyclistes augmentent significativement. Le réseau cyclable dans le secteur sera hiérarchisé selon les principes présentés sur la planche ci-dessous.

Les espaces extérieurs de l'Ancien-Stand doivent être conçus de manière à assurer la sécurité et le confort des cyclistes, mais aussi des autres usagers, répondant à des standards de qualité très élevés. Le chemin de l'Ancien-Stand, au nord du périmètre du concours, constitue un espace à fort enjeu puisqu'il doit assurer à terme :

- la fonction d'axe cyclable principal connectant la nouvelle passerelle pour les mobilités actives avec la route des Plaines-du-Loup (et de manière plus large le nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup, la commune de Romanel-sur-Lausanne, etc.);
- le confort et la sécurité des piétonnes et piétons;
- la desserte TIM du quartier (accès aux trémies du garage souterrain sous le bâtiment E, accès aux surfaces de stationnement au rez-de-chaussée du bâtiment B), et la desserte du parking souterrain du PA2 (98 places).

Les attentes pour les aménagements de l'axe cyclable principal (chemin de l'Ancien-Stand) sont :

- Les aménagements doivent être adaptés pour accueillir divers types d'utilisateurs de vélos (vélos cargo, vélos lents, etc.);



Hiérarchie visée du réseau cyclable

- Dans la mesure du possible, l'espace dédié aux cyclistes doit être séparé du trafic routier. Il devrait idéalement être positionné sur le front sud de la rue afin de minimiser les conflits avec l'accès des véhicules au parking souterrain du PA 2 ;
- Sa largeur doit être au minimum de 1.8 m par sens.

Stationnement

LES BESOINS EN STATIONNEMENT VÉLO SUR LES ESPACES EXTÉRIEURS SONT EN COURS DE STABILISATION EN COORDINATION AVEC LE SERVICE MOBILITÉ DE LA VILLE – ILS SERONT PRÉCISÉS POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE CONCOURS

- Les espaces extérieurs de l'Ancien-Stand doivent permettre l'accueil de XXX places de stationnement vélo distribuées suivant la répartition des besoins par programme bâti :

ici tableau des besoins en stationnement cycles sur les espaces extérieurs

Besoins en stationnement pour les cycles

Nouvelle passerelle sur la toiture du dépôt des bus TL

Le projet pour les espaces extérieurs devra tenir compte de cet itinéraire des modes actifs en projet présenté au § 3.5. Il devra assurer une bonne lisibilité de ce nouvel itinéraire et expliciter l'accroche de la passerelle au quartier.

Transports publics

Les propositions développées dans le cadre du présent concours devront inclure des solutions d'aménagement des abords des émergences de la station du m3. La position des émergences prévues à ce stade ne doit être déplacée.

Ces solutions d'aménagement doivent assurer une bonne lisibilité de la station et une bonne fluidité des différents flux, tout en mettant en valeur l'entrée sud du quartier. Les propositions, hors mandat à la clé, doivent pouvoir fonctionner en cas de légères évolutions du projet de la station (niveau attendu : image directrice).

Le plan du projet de station Casernes est fourni aux participantes et participants [C4].

Transports individuels motorisés

Pour rappel il est visé une pacification de l'allée centrale du quartier, afin d'assurer une rue privilégiant les piétonnes et piétons ainsi que la désimperméabilisation, les plantations et des usages ludiques. Pour ce faire, les accès TIM (transports individuels motorisés) seront limités aux véhicules strictement nécessaires au fonctionnement du site : accès pour les livraisons (école, APEMS, La Poste, etc.), véhicules d'intervention, camions-poubelles, etc.

Le maintien de ces derniers doit être pensé de manière à minimiser les conflits avec les autres utilisations de l'allée centrale : APEMS, EMS, écoliers, passantes et passants, etc.

Stationnement

Les critères actuels de planification du stationnement à Lausanne suggèrent que toutes les places de stationnement nécessaires pour les résidents et les visiteurs des logements pourraient être situées dans les parkings souterrains.

En conséquence, seules les places destinées aux activités, aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux véhicules en autopartage (de type Mobility) seraient disponibles en surface. Cela signifie une réduction significative du nombre de places de stationnement en surface..

Il est demandé de représenter sur les plans les espaces de stationnement liés aux besoins pour les TIM. Les tableaux ci-dessous précisent les besoins en stationnement en lien avec chaque infrastructure.

Le stationnement doit être localisé idéalement :

- Ecole : devant l'entrée principale ;
- EMS : sur le préau séparant les deux bâtiments ;
- Bâtiment A : sur l'allée centrale
- Bâtiments B et C : sur le Chemin de l'Ancien-Stand ;
- Bâtiments D et E : sur le parking extérieur existant derrière le bâtiment E.

Pour les besoins en lien avec les activités (scolaires incluses), les besoins pour les PMR doivent assurés. Il est laissé à la libre appréciation des participantes et participants si des places supplémentaires non PMR sont à prévoir pour les activités (facultatives), le tableau identifie le nombre maximal admissible.

En lien avec les activités, 3 places pour deux-roues doivent être localisées sur le plan.

LES COORDINATIONS SONT ENCORE EN COURS SUR LE MAINTIEN OU LA REDUCTION DU STATIONNEMENT EXISTANT LE LONG DU CHEMIN DE L'ANCIEN-STAND. LES CONSIGNES SERONT PRECISEES POUR LA PHASE CONCOURS

Bâtiments	PMR activités (arrondi)	facultatif : stationnement suppl. max. pour les activités
Ecole	1	3
EMS	1	5
A (commerce)	1	-
D (UAPE)	1	1
E (CVE)	1	1
Total	4	10

Besoins en stationnement pour les activités
(arrondi par groupement de bâtiments avec rayon de 100m)

Bâtiments	PMR logements (arrondi)
A	4
B	5
C	7
D	7
E	7
Total	16

Besoins en stationnement PMR pour les logements
(arrondi par groupement de bâtiments avec rayon de 100m)

Bâtiments	Autopartage # places
A	2.5
B	1.6
C	1.3
D	2.6
E	1.8
Total (arrondi)	10

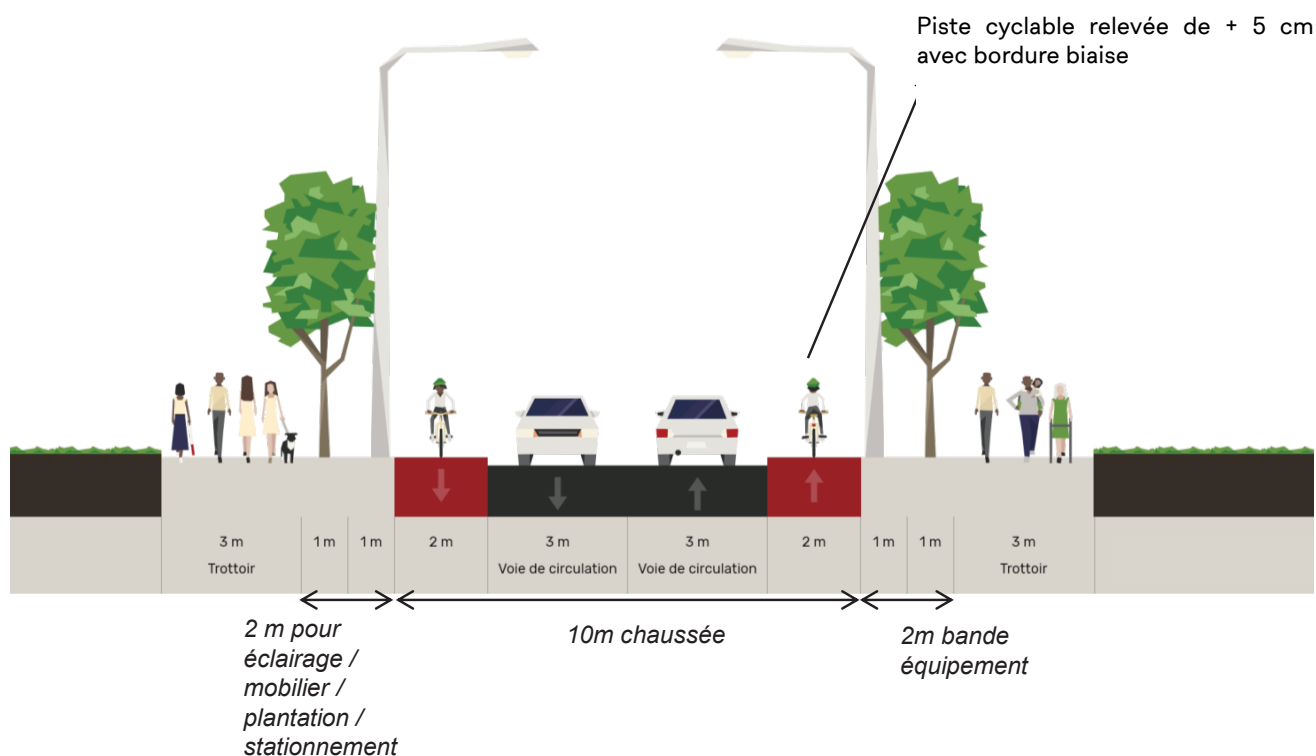
Besoins en stationnement autopartagé
pour les logements (sans groupement, arrondis)

Route des Plaines-du-Loup

Comme présenté au paragraphe 3.5 « Projets connexes », la route des Plaines-du-Loup connaîtra une réorganisation complète de son aménagement suite à l'arrivée du m3 et la suppression du passage des lignes de bus dans le tronçon sud de cette route. Les propositions d'aménagement devront assurer la circulation des mobilités actives et motorisées maintenues (marche, cycles et véhicules), tout en étant cohérente les objectifs du Plan canopée en termes d'apport dans les pénétrantes urbaines (« nervures vertes », voir § 3.4 « Ambition des documents cadre »).

Il est demandé d'assurer les gabarits pour les différents modes représentés dans la coupe de principe ci-dessous. Il n'est cependant pas possible d'augmenter la largeur des voies dédiées aux véhicules motorisés.

L'application de ces gabarits à la situation actuelle (avec une largeur actuelle de la rue d'environ 24 m à ses points les plus étroits par rapport à 20 m sur la coupe de principe des gabarits à maintenir) offre une marge significative pour envisager des aménagements paysagers, des espaces de repos et de détente, des plantations, etc. Le gabarit actuel de la chaussée carrossable, 18 m en moyenne devant l'Ancien-Stand, passera à env. 10 m (bande cyclables incluses).



Coupe de principe avec dimensionnement des gabarits à assurer pour les différents modes de déplacement prévus à terme sur la route des Plaines-du-Loup (MAP)

4.6 Vocabulaire d'aménagement

Matériaux

En 2021, la Ville de Lausanne s'est engagée dans l'élaboration d'une Charte de la matérialité des sols, premier volet d'une charte des espaces publics à venir.

Le projet de charte identifie le quartier de l'Ancien-Stand dans le groupe des «Quartiers verts». L'intention pour ces quartiers est de diversifier les matérialités (rompre avec le 100 % enrobé), augmenter la perméabilité et les surfaces vertes ou d'arborisation, en visant une empreinte carbone mesurée.

De manière générale, les propositions des participantes et participants devront tenir compte des contraintes techniques et d'entretien (voir à ce titre le thème «entretien et maintenance» au § 4.7. Il convient de définir pour chaque secteur la classe de charge, l'intensité et le type d'utilisation puis de proposer des matérialités adaptées en conséquence.

Dans leurs propositions, ils porteront une attention toute particulière aux choix et aux dessins de sols, pensés en accompagnement des usages et de la substance patrimoniale, et traiteront avec soin les transitions entre entités, et entre l'existant et les espaces requalifiés.

Mobilier

Le mobilier doit répondre à plusieurs enjeux : positionnement, diversité, usages possibles, ergonomie, inclusivité, détournement (ville ludique), robustesse... Les participantes et participants porteront la même attention au positionnement du mobilier urbain de confort qu'au mobilier urbain technique : ainsi armoires électriques, matériel de collecte des déchets, corbeilles, arceaux vélos seront positionnés sur les rendus.

Depuis quelques années, la Ville de Lausanne équipe son espace public avec le mobilier de la gamme «Léman», dont l'identité est marquée par le chêne et la fonte ductile.

4.7 Gestion des espaces extérieurs

Entretien et maintenance

Le Service Propreté Urbaine de Lausanne va continuer d'entretenir le domaine public actuel bordant le périmètre du concours (route des Plaines-du-Loup, chemin de l'Ancien-Stand, avenue du Vieux-Moulin) et représentée sur l'illustration ci-dessous.

Une partie de ces infrastructures sont comprises dans le périmètre du concours. Sur ces routes et trottoirs, un dégagement d'au minimum 2.50 mètres autour des éléments de mobilier urbain devra être intégré pour permettre le passage d'une balayeuse de trottoir.

Des principes d'entretien écologique différencié ou de la sensibilisation des usagères et usagers aux enjeux nature et paysage, entre autres, sont quelques pistes à explorer.

Collecte de déchets

Les emplacements de prise en charge représentés ci-contre doivent être maintenus, et rester accessibles par les poids-lourds du Service Propreté Urbaine qui doivent être en mesure de manœuvrer.

DES COORDINATIONS SONT EN COURS POUR ÉVENTUELLEMENT EXIGER UN EMPLACEMENT MOLOK AU SUD DU QUARTIER. CETTE CONSIGNE SERA PRÉCISÉE POUR LA PHASE CONCOURS.



Emplacements de prise en charge des déchets à maintenir et dont l'accès doit être assuré.

Ergonomie

La maîtrise de l'espace par les usagères et usagers sur l'ensemble du périmètre, y compris par les personnes à mobilité réduite (PMR) en raison de leur âge, leur handicap, les objets qu'elles transportent (fardeaux) ou qui les accompagnent (poussettes) y compris les personnes malvoyantes, sera garantie en veillant à offrir des itinéraires adaptés pour les accès aux différents lieux du quartier. Le projet prendra en compte les différences d'usage des espaces de flux, rapide et lent, et les temps d'arrêt. La norme SN 640 075 (Espace de circulation sans obstacle) sera appliquée.

4.8 Protection incendie

Les participantes et participants disposent des plans des principes de protection incendie sur les espaces extérieurs [C7] pour les bâtiments de Logement Idéal et de l'EMS.

Les places de travail ou surfaces de manœuvre pour véhicule pompier en intervention, mises en évidence sur les plans, doivent être garanties et accessibles en tout temps.

Elles servent aux véhicules du service du feu et sont destinées à la mise en place de véhicules d'extinction, à la préparation d'engins ainsi qu'aux engagements de sauvetage et d'extinction.

Au sujet des gabarits à assurer pour l'accès des véhicules pompier, la directive de la CSSP est fournie [C8]. Elle indique les dimensions des chemins d'accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers. Le SPADOM a également publié un document [XX] indiquant comment ces normes peuvent être intégrées dans des projets d'aménagement.

4.9 Eclairage

L'éclairage est existant sur le site, il sera à adapter en coordination avec les services concernés. Participant à la sécurisation et à l'amélioration du cadre de vie, l'éclairage accompagne les usages : en fonction des traitements spécifiques et de la typologie des espaces générés, les participantes et participants peuvent proposer un éclairage complémentaire à l'existant générant une ambiance lumineuse adaptée en fonction de la temporalité et du contexte.

Il faudra veiller à éviter les conflits entre les éléments d'éclairage public et d'arborisation, porter une attention particulière au respect de la biodiversité et des habitations voisines tout en assurant les impératifs de sécurité.

4.10 Réseaux souterrains et sous-sols construits

Un plan des réseaux souterrains existants est disponible en annexe [B7]. Il n'est pas prévu que les réseaux soient adaptés ou modernisés.

Les sous-sols construits sont mis en évidence sur la base cadastrale fournie au 1:250, ils y figurent en hachuré.

Les propositions, notamment pour les plantations et leur enveloppe racinaire, devront être coordonnées avec ces deux données en partant du principe qu'une cohabitation entre les racines situées au-dessus des réseaux plus profond (>1m) est possible si les arbres ne sont pas plantés directement à l'axe des réseaux.

4.11 Enjeux de réalisation

Economie de moyens

Tout en respectant les normes de construction, notamment VSS, la Ville de Lausanne souhaite que les travaux de génie civil soient économes en termes d'énergie et de matières premières. Les participantes et participants prêteront attention à :

- L'utilisation de dispositifs simples, low-tech, impliquant le moins possible des moyens mécanisés ou des entretiens sophistiqués
- L'utilisation de matériaux recyclés
- La provenance des matériaux et de l'énergie nécessaire à leur livraison
- La méthode de fabrication et de pose
- Une mise en place des outils efficaces permettant un suivi financier de l'ensemble du projet

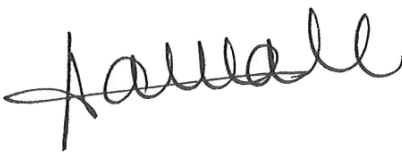
Afin de répondre notamment à l'évolution de la formation professionnelle et à la nécessité de pouvoir rapidement adapter les infrastructures aux nouvelles pratiques, la conception spatiale et constructive doit faciliter, dans un concept d'économie des moyens, une évolution possible de l'usage des espaces et des aménagements.

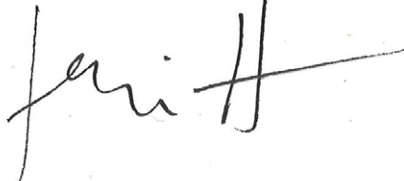
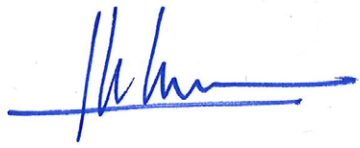
Planification des chantiers, phasage

Dans sa phase de réalisation, le projet devra permettre un découpage rationnel des travaux en cohérence avec les chantiers des privés (intervention paysagère après les travaux sur les bâtiments). Les contraintes d'accessibilité au quartier doivent être intégrées.

A titre informatif, un plan des installations de chantier prévues pour les travaux sur les bâtiments gérés par Logement Idéal est fourni [D3]. Ce document met notamment en évidence que ces installations auront très peu d'impact sur l'arborisation existante

5. Approbation

M. Maxime Monnier	
Mme Natacha Litzistorf	
Mme Agathe Caviale	
Mme Laurence Crémel	
M. Emmanuel Graz	
M. Jérôme Lauper	

M. François Pernet	
Mme Vanessa Rechautier-Zingg	
M. Florian Bischoff	
Mme Marion Vanlauwe	
M. Martin Gauthier	
M. Eric Mathez	